

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2008



Le présent rapport a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 conformément à l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier. Il est disponible sur le site www.banquedelareunion.fr

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés 2008

Activités et faits significatifs

Résultats financiers

Gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Actionnariat et bourse

LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS et ANNEXES

Bilan et hors bilan au 31 décembre 2008

Compte de résultat 2008

Notes annexes aux comptes individuels annuels

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DECLARATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés 2008

	Social French			Comptes individuels IFRS		
	2007	2008	%	2007	2008	%
Bilan (en millions d'euros)						
Dépôts de la clientèle	1 302,84	1 336,72	2,6%	1 302,83	1 332,64	2,3%
Prêts bruts à la clientèle	1 911,45	1 916,02	0,2%	1 940,46	1 919,45	-1,1%
Total du bilan	2 379,15	2 322,38	-2,4%	2 383,69	2 330,65	-2,2%
Fonds propres nets	179,33	188,53	5,1%	190,77	204,15	7,0%
Encours de provisions	86,77	114,90	32,4%	92,59	121,03	30,7%
Résultat (en millions d'euros)						
Produit net bancaire	91,59	78,92	-13,8%	93,66	97,22	3,8%
Résultat brut d'exploitation	39,88	25,95	-34,9%	41,87	44,17	5,5%
Coût du risque net	-13,65	-26,99	97,7%	-14,62	-29,92	104,7%
Bénéfice net comptable	17,78	11,00	-38,1%	17,72	17,68	-0,2%
Bénéfice distribué	17,51	10,65	-39,2%	17,51	10,65	-39,2%
Eléments boursiers (en euros par action)						
Résultat	11,88	6,94	-41,6%	11,84	11,16	-5,7%
Dividende net versé	11,70	6,72	-42,6%	11,70	6,72	-42,6%
Cours le plus haut	278,90	263,00	-5,7%	278,90	263,00	-5,7%
Cours le plus bas	260,00	130,00	-50,0%	260,00	130,00	-50,0%
Capitaux propres	122,81	121,87	-0,8%	127,47	128,92	1,1%

I. Activités et faits significatifs

1. LA CONJONCTURE EN 2008

• *Le contexte économique*

Au cours de l'année 2008, la crise financière internationale s'est intensifiée et de profonds bouleversements économiques ont marqué la période : faillite de Lehman Brothers, reconfiguration du paysage bancaire international (sauvetage de grands acteurs bancaires, interventions étatiques), paralysie du marché interbancaire pendant plusieurs semaines. Une brutale crise économique est venue s'ajouter à cette crise bancaire et financière.

A la Réunion, après une année 2007 bien orientée, la croissance de l'économie réunionnaise a enregistré notamment à partir du second semestre un net ralentissement durant l'année 2008. Les principaux indicateurs économiques se sont détériorés : taux d'inflation 2008 + 2,8 % (Métropole + 1 %) ; taux de chômage : 24,5 % soit + 16,8 % ; le taux de couverture du commerce extérieur : 5,7 % (- 0,8 %). Le nombre de bénéficiaires du RMI (63 902) a toutefois diminué de 3,9%.

Les principales causes sont la diminution des dépenses d'investissement des entreprises et le ralentissement de la croissance de celles des ménages sous l'effet conjugué de conditions d'acquisition de biens immobiliers devenues plus difficiles et des incertitudes portant sur le volet défiscalisation du logement de la future loi pour le développement économique outre-mer.

A l'inverse, les dépenses publiques d'investissement, toujours robustes, bien qu'en diminution, ont joué un rôle majeur de soutien à l'économie de l'île.

L'ensemble des secteurs d'activité a été touché par cet essoufflement de la dynamique de croissance :

- le secteur du bâtiment et travaux publics qui a pâti de la décélération du marché de la construction de logements privés, de l'annulation et du report de chantiers publics d'envergure ainsi que de l'avènement proche de certains grands chantiers publics : chantiers du boulevard SUD fin 2008, route des tamarins courant 2009 ;
- les industries agro-alimentaire et manufacturière dont notamment les branches plastiques et imprimerie ;
- les services marchands : fléchissement de l'activité dus aux branches des services aux entreprises et transports qui ont souffert des premiers signes de ralentissement de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Seuls le secteur primaire et le secteur touristique affichent un climat d'affaires en légère amélioration. La campagne sucrière est relativement satisfaisante : 1 772 411 T de canne traitée soit + 12,5 % par rapport à la campagne sucrière 2007 qui a été marquée par le passage du cyclone Gamède mais elle se situe en dessous de la moyenne décennale. La richesse saccharimétrique s'est améliorée de 0,26 point à 14% ce qui a permis d'envisager une production de sucre d'environ 200 000 Tonnes.

Cette conjoncture tendue pourrait perdurer en 2009, notamment en raison du trou d'air prévu de la commande publique et des répercussions de la crise financière mondiale sur le tissu économique local.

• *Activités financières et bancaires*

A fin septembre 2008, l'encours total des concours consentis par les établissements de crédit installés dans le département s'élève à 12,3 milliards d'euros soit + 8,5 % en rythme annuel et +9,9 % en glissement sur 12 mois (+ 12,1 % l'année dernière sur la même période).

Les diverses composantes du crédit continuent de progresser. Les encours de crédits immobiliers s'inscrivent encore en hausse + 9,3 % en rythme annuel au 3ème trimestre 2008.

Le financement de la consommation des ménages connaît une croissance de +5,7 % sur 12 mois et + 6,5 % en rythme annuel sur le 3ème trimestre de même que le financement de l'exploitation des entreprises dont les encours s'établissent en nette hausse + 9,9 % sur 12 mois et +18,9 % en rythme annuel au cours du 3ème trimestre 2008.

En revanche, le financement de l'équipement des entreprises et des collectivités locales enregistre un ralentissement : +11 % sur 12 mois mais seulement + 3,9 % en rythme annuel au 3ème trimestre.

A noter la poursuite de la dégradation du risque, avec une progression des créances douteuses brutes de + 8,8 % en rythme annuel et de +15,7 % en glissement annuel. Le poids des créances douteuses brutes s'élève à 5,1 % du total des encours des crédits totaux bruts consentis à la clientèle contre 4,7 % en septembre 2007.

Au total le stock des incidents de paiement recensés au Fichier Central des Chèques impayés (FCC) est en progression de + 4,4 % sur un an en nombre et de + 9,6 % en montant.

Les impayés sur effets recensés à la Centrale des Incidents de Paiement sur Effets (CIPE) ont augmenté de +8,2 % en nombre par rapport à l'année 2007, et + 28,1 % en montant sur l'ensemble de l'année.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2008

- La Banque de la Réunion a débuté en 2008 son plan stratégique 2008-2012 dans un contexte économique et financier difficile. Sa stratégie au service du client s'inscrit dans le cadre de la politique du Groupe OCEOR et du Groupe des Caisses d'Epargne. Elle s'appuie sur trois grandes orientations : un plan de développement commercial dont la mise en œuvre s'accompagnera d'un redéploiement d'une partie des ressources des fonctions supports vers des fonctions liées au conseil à la clientèle grâce au Projet Convergence ; une meilleure maîtrise de ses risques et une amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle.

- En Avril 2008 La Banque de la Réunion s'est trouvée confrontée à un mouvement social, généré par des revendications salariales, qui a perturbé fortement l'activité de l'établissement durant trois semaines.

- Face à la dégradation de la situation économique et de la détérioration des risques, la Banque de la Réunion a ajusté son dispositif de maîtrise des risques clientèle tant sur le plan de l'organisation de ses structures que sur le renforcement de ses contrôles.

- La cession de plusieurs lignes des titres de participations (Canal Réunion, Oceor Lease Réunion, Banque des Mascareignes) et la constitution d'une provision pour dépréciation des titres de placement ont permis de dégager des gains nets d'environ 14 Millions d'euros.

Au 31 Décembre 2008, le PNB social de la Banque de la Réunion s'élève à 79 millions d'euros en retrait de 14%. Retraité des éléments non récurrents de l'exercice 2008, la baisse s'établit à 1% par rapport à l'exercice 2007. Compte tenu d'une évolution importante du coût du risque en 2008, le résultat net social s'établit à 11 millions d'euros contre 17,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les capitaux propres sociaux se situent à 188,5 millions d'euros et la rentabilité des fonds propres à 6,1%. Le coefficient d'exploitation publiable s'établit à 67,1% au 31 décembre 2008. Retraité des éléments non récurrents, il passe de 59% en 2007 à 61% en 2008, niveau qui demeure satisfaisant.

3. ACTIVITES

La Banque de la Réunion commercialise une offre qui couvre l'ensemble des besoins des particuliers : des plus modestes aux plus fortunés, et des professionnels. Banque de développement régional, elle est présente auprès des Entreprises régionales, du secteur de la promotion immobilière, du commerce international et des collectivités locales. Elle entend également poursuivre son développement dans le domaine des partenariats public-privé (PPP). Elle s'est mobilisée tout au long de l'année 2008 pour accompagner ses clients dans le financement de leurs projets.

- ***La banque de détail***

Etre la banque de proximité des réunionnais en positionnant des agences proches des lieux de vie et en développant les outils de banque à distance. Proposer des services nouveaux, au juste prix...

Le Réseau de la Banque de la Réunion s'appuie sur 24 agences (Réunion et Mayotte) et 95 guichets automatiques de banque (GAB). Elle poursuit sa politique d'ouvertures d'agences pour répondre aux souhaits de proximité des réunionnais et d'orientation de la qualité de services.

Afin d'améliorer le maillage et de renforcer la présence de la Banque de la Réunion sur l'île, l'ouverture de plusieurs nouvelles agences est programmée d'ici 2 ans.

Les agences les plus importantes sont maintenant dotées d'une nouvelle génération de guichet automatique (GAB) qui offre des fonctionnalités supplémentaires : le crédit en compte immédiat des dépôts d'espèces.

La Banque de la Réunion peut également s'appuyer sur son Centre de Relation Client (CRC) dont les effectifs ont été renforcés pour pouvoir traiter de façon optimale les appels des clients et prospects. La gamme des services proposés par le CRC s'étoffera cette année, avec la possibilité de traiter les opérations simples (virements, commande de chèques, ...), avec la mise en place d'un système d'authentification des clients.

Enfin, les visites sur le site internet de la Banque de la Réunion se sont fortement accrues (940 000 en 2008 contre un peu plus de 416 000 en 2007), cette tendance devrait s'accroître grâce notamment à la possibilité à compter d'avril de traiter les opérations de Bourse en ligne.

Les Particuliers ...

Proposer une offre nouvelle...

A partir du mois de mars, l'offre de produits s'est enrichie avec le lancement des forfaits qui ont permis de satisfaire à la demande de la clientèle, tant en terme de produits que de tarification.

L'accueil de la clientèle a été excellent comme en témoigne les 15.000 souscriptions recueillies.

Cette offre doit permettre en 2009 de conquérir de nouveaux clients, grâce à son positionnement tarifaire bien adapté au marché.

Réorienter l'activité vers l'épargne...

En fin d'année, compte tenu du contexte financier particulier et de l'évolution de la courbe des taux, la politique de collecte a été orientée vers l'épargne bilancielle.

Les encours de dépôts à terme ont ainsi progressé de 56% pour atteindre 77 M€ en décembre 2008. Dans le même temps, une campagne épargne a été lancée, notamment dans la perspective de la banalisation de la distribution du livret A effective depuis le 1^{er} janvier 2009, campagne qui s'est traduite par la souscription de plus de 4.000 produits ou abonnements.

Parallèlement, nous avons maintenu nos encours en Assurance Vie dans un contexte difficile, compte-tenu de la faible rémunération relative des fonds en euros et de la diminution des Unités de Comptes en raison de la crise boursière. L'année 2009 devrait voir un rétablissement progressif et un rééquilibrage de l'épargne.

Etre la Banque des Jeunes...

Dans un contexte démographique favorable, la Banque de la Réunion a poursuivi sa stratégie de conquête sur le marché des Jeunes. La Banque de la Réunion continue l'équipement de sa clientèle en Livret Jeune et a créé un forfait dédié aux jeunes avec un coût attractif (3 € par mois).

La Banque de la Réunion s'investit pour les aider à acquérir leur autonomie, maîtriser leur budget, et les accompagne dans leurs différents projets.

Les Professionnels ...

Les professionnels représentent globalement 20 % de la production de crédits et une contribution significative à l'activité de Gestion Privée. Une stratégie de conquête ciblée est déployée à la Banque de la Réunion et un plan de formation très ambitieux, destiné à l'ensemble des chargés de clientèle et aux Directeurs d'Agence est mis en œuvre.

La Gestion Privée...

La Gestion Privée de la Banque de la Réunion continue son développement, en appui du réseau, mais aussi de la Banque de Développement Régional. De belles opérations ont été réalisées dans le cadre de cession d'entreprises.

Elle a également contribué significativement à la commercialisation des emprunts Ecureuil, ce produit étant complémentaire dans la gamme proposée par la Gestion Privée.

Les spécialistes de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés -, la banque privée du Groupe Caisse Epargne, apportent leur expertise aux clients de la banque et proposent des services à la demande et sur-mesure aux chargés d'affaires de la gestion patrimoniale de la Banque de la Réunion.

- ***La Banque du Développement Régional***

Fort de son ancrage territorial, la Banque de la Réunion est le partenaire de tous les acteurs du développement économique et social de la Réunion, pour tous les clients des plus petits au plus grands.

Proximité, innovation, services : la Banque de la Réunion s'appuyant sur les expertises du Groupe Caisse d'Epargne propose aux collectivités locales, au secteur hospitalier, aux organismes du logement social, aux acteurs de l'économie sociale, aux entreprises de proximité et aux professionnels de l'immobilier une offre complète pour financer leurs projets, simplifier leur gestion, optimiser leurs placements.

Marché des Entreprises : relation de proximité

L'année 2008 pour la Banque de la Réunion est marquée par une progression plus forte sur les ressources de bilan (+13 %) que sur les emplois (+ 5 %) sur le marché des PME. La création d'un Pôle Services en début d'année, regroupant les activités internationales et EDI, a pour objectif de développer la qualité et la gamme de nos services dans le traitement des transactions de notre clientèle. Ce dispositif, a permis la commercialisation de 200 nouveaux contrats EDI et a contribué à la croissance du mouvement d'affaires confié par nos clients (+12,4 %). Les trois centres d'affaires (Nord/Est, Sud et Ouest) s'appuient sur une relation de proximité en offrant aux PME une gamme de services générale et complète, et l'expertise de spécialistes du Groupe des CAISSES D'EPARGNE dans des domaines aussi variés que la défiscalisation, les produits structurés, le cautionnement ou encore les financements en pool bancaires.

Etre un acteur sur le marché des professionnels de l'immobilier

En 2008 la crise financière et les incertitudes sur le devenir de la loi « Girardin » ont influé sur le marché de l'immobilier. Tout en ayant une politique commerciale sélective, la Banque de la Réunion est intervenue seule ou en pool sur le financement d'une quarantaine de promotions immobilières.

Développer et renforcer notre action sur le Secteur Public Territorial (SPT) et l'économie sociale

La Banque de la Réunion a concrétisé en 2008 son premier Partenariat Public Privé (PPP), soit, le premier contrat de ce type, jamais signé dans les DOM TOM. Ce projet porte sur la construction d'un terminal céréalier de grosses capacités à PORT REUNION. La Banque de la Réunion fait partie du groupement en charge de financer, construire et maintenir l'installation aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignation, de la Financière OCEOR et d'un industriel.

Le contrat de partenariat est passé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion qui loue et exploite le terminal céréalier. Les travaux portent sur un montant total de 38 Millions d'euros.

Le marché du Secteur Public Territorial est resté très dynamique en 2008 avec la mise en place de plus de 97 M€ de financements dédiés aux acteurs publics et semi-publics, une croissance des ressources de près de 12 % et du mouvement d'affaires confié de +13 %. Afin de conforter également sa place dans le secteur de l'économie sociale, la Banque de la Réunion envisageant de développer ce secteur d'activité, a renforcé les moyens dédiés à ce marché.

- **Les moyens**

Les Ressources Humaines

L'année 2008, dans la continuité de l'année 2007 a été marquée par une politique de recrutement dynamique, en intégrant 34 nouveaux salariés en contrat à durée indéterminée sur les différents métiers de la banque, avec un accent particulier sur les métiers commerciaux.

La Banque de la Réunion a également développé la mobilité interne en favorisant l'évolution professionnelle, avec d'importants dispositifs de formation et d'accompagnement à la prise de fonction.

L'investissement en formation s'est intensifié avec 2 500 jours de formation pour l'ensemble des collaborateurs et un investissement en formation correspondant à 4,4% de la masse salariale. La formation a été orientée en grande partie vers les aspects commerciaux du métier dans l'objectif de renforcer la qualité du conseil en donnant une plus large expertise aux conseillers.

La Banque de la Réunion a poursuivi sa collaboration avec Agefos PME dans la gestion de ses actions de formation bénéficiant ainsi d'un apport administratif, d'une sécurisation règlementaire et de fonds dédiés à la professionnalisation (DIF, périodes de professionnalisation...).

Enfin, l'entreprise a poursuivi sa politique de développement des outils de gestion des compétences avec par exemple la poursuite des entretiens d'évaluation des compétences et le développement de nouveaux outils qui seront déployés à partir de 2009, comme les entretiens de carrière.

Par sa politique volontariste d'investissement sur le volet ressources humaines, la banque démontre qu'elle attache une importance toute particulière à la professionnalisation de ses collaborateurs dans l'intérêt premier de ses clients.

Les moyens d'exploitation

L'année 2008 aura été marquée à la Banque de la Réunion, par le démarrage des chantiers liés au Projet CONVERGENCE dans le but de rendre les modes de fonctionnement plus performants et plus économiques en bénéficiant d'une plateforme informatique et de production bancaire commune à toutes les banques du réseau OCEOR. Ce projet s'articule en trois parties : l'évolution de l'organisation de la banque, par mutualisation des fonctions du siège ; l'évolution du système d'information, par la mise en place d'une plateforme informatique commune ; l'évolution du poste de travail en agence, par le renforcement significatif des ressources commerciales.

Ce chantier majeur, initié mi-2007, qui devrait trouver son aboutissement en 2009 à la Banque de la Réunion, modifiera fortement les organisations existantes pour permettre de rejoindre les meilleurs standards du marché en terme de répartition front-office / back-office (cible 70%-30 %). L'objectif est de construire un système d'information standardisé et modernisé, géré en centralisé, qui sache garantir

l'harmonisation des référentiels, l'organisation des paramétrages ainsi que la préservation de certaines spécificités locales.

En pré-requis, la montée de version A8 du progiciel bancaire SAB vers une version unique commune à toutes les banques du Groupe OCEOR a été réalisée en 2008.

Les autres projets informatiques qui ont été rendus nécessaires par les évolutions réglementaires et légales, avec des investissements significatifs en terme de mobilisation de moyens humains (fiabilisation des données, Bâle II et maîtrise des risques) ont trouvé leurs aboutissements.

Le chantier de migration de l'infrastructure réseau sous Citrix a permis, outre de gagner en sécurité, d'avoir des temps de réponse efficaces et uniformes d'une agence à l'autre.

Les clients peuvent maintenant procéder à des dépôts valorisés sur des GAB, nouvelle génération.

En 2008 un chantier important a été lancé sur l'évolution des réseaux LAN et la mise en œuvre d'une infrastructure de téléphonie IP avec pour objectifs principaux : l'optimisation économique (réduction des coûts réseau et téléphonie) et l'amélioration de la performance opérationnelle (qualité de services, sécurité). Ce projet de refonte de l'infrastructure réseau et téléphone vise à évoluer, dans le cadre des orientations techniques du Groupe Caisse d'Epargne, vers un réseau convergent voix – données – images à l'état de l'art.

Un vaste chantier sur l'archivage des documents a également été mené par le Département Organisation tout au long de l'année 2008 et se poursuivra en 2009 afin d'accompagner le projet fiabilisation des données et la mise en place du Dossier Réglementaire Client et de moderniser le processus d'archivage.

Dans le domaine des Achats et Moyens Généraux un chantier a été initié avec l'assistance du groupe CNCE sur l'Optimisation des coûts et la mise en place d'une politique d'achat permettant de capitaliser sur la puissance du groupe Caisse d'Epargne auprès des fournisseurs nationaux.

Tout ceci répond à une vraie volonté d'une meilleure efficacité opérationnelle, condition impérative de la réussite du développement de la banque. Parallèlement, la rationalisation et l'optimisation recherchées passeront par la promotion d'une culture de la qualité à toutes les étapes de la chaîne de production.

4. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

La création de valeur de façon durable est au cœur de la stratégie de la BANQUE DE LA REUNION, mais cet objectif n'a de sens que s'il s'insère dans une politique favorable au développement social et à l'environnement. La Banque de la Réunion conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités.

• AFFAIRES SOCIALES

Des effectifs en hausse liés au développement de la Banque et ses nouvelles activités

Face au développement de nouvelles activités (Négociation Amiable, Connaissance client, recouvrement, récupération créances douteuses, migration CITRIX, rattrapage suite conflit, attente gestion carte bleu en agence, lancement forfait, projet archivage, renfort Mayotte, renfort SNA, virement CAE, traitement des réclamations suite au rapport d'audit, renfort CILES, ...), la Banque de la Réunion a augmenté son effectif total de 4,8%, avec 454 collaborateurs (en Equivalent Temps Plein).

La Banque montre une forte capacité d'intégration de son effectif précaire avec 34 collaborateurs embauchés en 2008 dont 76 % préalablement en contrat à durée déterminée. Plus de 79 % des recrutements ont concerné des femmes dont la proportion dépasse les 60 % de l'effectif total.

Une organisation de travail et une efficacité au rendez-vous

Le temps de travail collectif s'établit à 35 heures depuis 2002 et s'adapte aux besoins de la clientèle en proposant des plages d'ouverture d'agence calées sur un temps de travail effectif de 39 heures par semaine. Les jours alloués au titre de la Réduction du Temps de Travail équilibrent ce dépassement.

Grâce au nouvel accord de 2006, une part significative des jours alloués au titre de la réduction du temps de travail a été affecté au Compte Epargne Temps.

La Banque de La Réunion continue de développer sa politique d'investissement et d'aménagement qui prend en compte la dimension sécurité et amélioration des conditions de travail.

Gérer les carrières et développer les compétences, facteur clé de performance

La Gestion des Ressources Humaines confirme sa dimension stratégique en renforçant les dispositifs de gestion des carrières, proposant des parcours d'intégration toujours plus nombreux, valorisant les activités bancaires auprès de jeunes talents, favorisant la cohésion autour de valeurs et d'objectifs communs.

Les évolutions de carrière s'appuient sur les entretiens d'évaluation et de carrière maintenant ancrés dans les processus de management de manière pérenne.

Le déploiement du Droit Individuel à la Formation conforte l'investissement sur le long terme de la Banque en matière de gestion des compétences, qu'elles soient directement liées à la fonction ou s'inscrivent dans une dimension plus globale et plus personnelle.

Une communication structurée

La Banque de la Réunion continue de structurer et d'enrichir sa communication interne, à travers sa lettre d'information hebdomadaire : le FI@sh. Elle complète le dispositif de communication par un trombinoscope et un annuaire interne en ligne.

Rétribuer les performances et associer les collaborateurs aux résultats

Pour accompagner son développement, la Banque motive ses collaborateurs et les fidélise en leur faisant partager les fruits de la croissance par le biais d'un intéressement qui s'appuie aussi bien sur des critères financiers que de développement commercial et de satisfaction client et leur assurant une rémunération globale performante (salaire, primes individuelles, intéressement, participation, avantages sociaux, protection sociale).

Les Ressources Humaines au cœur d'un véritable projet de développement

Le projet de développement commun aux banques du Réseau Océor a pour objectif de capitaliser sur notre appartenance au Groupe Caisse d'Epargne permettant de nous développer, d'offrir un service de qualité à notre clientèle et conquérir de nouveaux clients. Ce projet d'envergure s'appuie sur l'ensemble des ressources humaines présentes dans les banques et est axé sur le renforcement des effectifs commerciaux.

• ENVIRONNEMENT

L'intérêt général, inhérent au Groupe Caisse d'Epargne depuis sa création, donne une force toute particulière à sa démarche plus globale de développement durable, démarche intégrée dans son projet stratégique 2004/2007. Son déploiement s'appuie sur un comité de Pilotage national, sur une direction du Développement durable et de l'intérêt général, créée en 2006 à la CNCE et rattachée à la direction générale, afin de placer le développement durable au cœur des métiers.

La Banque de la Réunion a la volonté de maîtriser et de minimiser l'impact direct de ses activités propres sur l'environnement.

Elle cherche à s'inspirer des pratiques pertinentes mises en œuvre par le groupe CNCE, qu'il s'agisse notamment de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, la consommation de papier et l'usage de papier recyclé, la gestion des déchets,....

De même, elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès des collaborateurs et à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques éco-responsables.

5. CHANGEMENT DES METHODES COMPTABLES

Conformément aux conditions définies à l'article L.123-17 du code de commerce, les éventuelles modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues sont indiquées dans la note 2 de l'annexe aux comptes individuels.

6. CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Néant.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT DE GESTION

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à signaler.

8. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

En 2009 dans un environnement économique vraisemblablement difficile et incertain, la Banque de la Réunion, déploiera les plans d'actions suivant les orientations définies dans le cadre de son plan stratégique 2008-2012 : poursuivre sa stratégie de développement commercial, assurer une plus grande maîtrise de ses risques, et accroître la qualité des services rendus à la clientèle.

Le projet CONVERGENCE constituera l'un des leviers majeurs qui lui permettra d'atteindre ses objectifs. Après avoir défini les principes organisationnels et techniques de ce projet de mutualisation, la Banque de la Réunion, sous l'égide de sa société mère la Financière OCEOR, s'engagera en 2009 dans la mise en œuvre opérationnelle de ce projet ambitieux qui mobilisera bon nombre de ses ressources tout au long de l'année.

La forte dégradation de la conjoncture économique à la Réunion laisse présager pour 2009 une charge de risque encore significative difficile à appréhender en raison du manque de visibilité sur la profondeur de l'impact de la crise sur notre clientèle.

La Banque de la Réunion a pleinement confiance dans sa capacité à faire face à ces défis et se donnera les moyens de réussir ces changements organisationnels tout en confortant sa stratégie de croissance, grâce à l'appui total de sa société mère la FINANCIERE OCEOR et à son appartenance à un groupe solide, le Groupe CAISSE D'EPARGNE qui s'est engagé dans une opération majeure de rapprochement avec le Groupe BANQUE POPULAIRE, afin de donner naissance au deuxième groupe bancaire français.

II. Résultats financiers

1. LES COMPTES DE RESULTATS AU 31/12/2008

1.1 Présentation des comptes sociaux

en milliers d'euros

	Exercice 2008	Exercice 2007
+ Intérêts et produits assimilés	112 976	104 835
- Intérêts et charges assimilées	-64 143	-50 921
+ Revenus des titres à revenu variable	520	1 073
+ Commissions (produits)	41 729	45 000
- Commissions (charges)	-9 932	-9 516
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	477	464
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-2 030	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	974	1 637
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1 652	-987
PRODUIT NET BANCAIRE	78 919	91 585
- Charges générales d'exploitation	-48 420	-46 920
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 548	-4 781
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 951	39 884
- Coût du risque	-26 994	-13 654
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 043	26 230
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	10 679	-7 123
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	9 636	19 107
+/- Résultat exceptionnel	0	0
- Impôt sur les bénéfices	1 394	-1 703
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-33	377
+/- RESULTAT NET	10 997	17 781

Commentaire sur le compte de résultat

- **La marge nette d'intérêts** s'établit à 48,8 M€ au 31/12/2008 contre 53,9 M€ au 31/12/2007, soit -9%. Au cours de cet exercice, nous avons dû payer une indemnité de remboursement anticipé sur un contrat qui aurait continué à peser sur les comptes de nos exercices futurs. Retraité des éléments non récurrents, la marge nette d'intérêts est stable. La progression de nos produits de 8,5% en 2008 a été absorbée par l'augmentation des charges sur la clientèle et de refinancement en

raison d'un recours croissant aux ressources de marché, de leur renchérissement et d'une érosion sur les marges sous la pression d'un marché très concurrentiel.

- Le montant des **commissions nettes** s'élève à 31,8 M€ contre 35,5M€ en 2007, en diminution de 10% en raison de la commercialisation des forfaits et des modifications tarifaires à la baisse. La part relative des commissions par rapport au PNB courant s'établit à 40% en 2008.
- **Les revenus des titres à revenu variable** s'établissent respectivement à 0,5 M€ au 31/12/2008 contre 1,1M€ au 31/12/2007 en raison de la cession d'une partie de portefeuille-titres au cours de l'exercice.
- **Les gains et pertes sur opération de portefeuille de placement** enregistrent une dotation aux provisions sur l'exercice 2008, non récurrente, de 2M€.
- Les **produits et charges des autres activités** s'établissent à -0,7 M€ au 31/12/2008 contre +0,7 M€ au 31/12/2007 .Cependant, des produits non récurrents avaient été comptabilisés sur 2007 pour 0,9 M€.
- Compte tenu de ces éléments, **le produit net bancaire** s'établit à 79 M€ au 31/12/2008, en baisse de 14% par rapport au 31/12/2007. Retraité des éléments non récurrents, le PNB est en baisse de 1%.
- A la faveur d'une maîtrise des coûts, **les charges générales d'exploitation** sont en hausse de 3,2% rapport à 2007 et s'établissent à 48,4M€ en 2008.
- **Les dotations aux amortissements** sont en baisse de 5 %. Cette baisse porte essentiellement sur le poste Matériel Informatique.
- **Le résultat brut d'exploitation** s'établit à 26 M€ au 31/12/2008, soit -35% par rapport à 2007. Retraité des éléments non récurrents, la baisse s'établit à -9% par rapport à l'exercice précédent.
- Compte tenu des charges non récurrentes au PNB, **le coefficient d'exploitation publiable** ressort à 67,1% pour un coefficient d'exploitation retraité de 61% au 31/12/2008 contre 59,2% au 31/12/2007.
- **Le coût du risque** s'élève à 27 M€ contre 13,6 M€ en 2007. Au cours de l'exercice 2008, la Banque a automatisé certains process et renforcé son dispositif de surveillance des risques de crédit. Par ailleurs la dégradation générale de l'environnement économique a contribué à la dégradation du coût du risque pour la banque en raison de l'accroissement de la vulnérabilité des entreprises et des ménages.
- Le poids des créances douteuses brutes dans l'encours total des créances à la clientèle augmente entre les 2 exercices et représente 9,7% en 2008. Ces créances sont couvertes par des provisions affectées à hauteur de 61,4% en 2008.
- **Les gains ou pertes nets sur actifs immobilisés** s'établissent à 10,7 M€ contre – 7,1 M€ en 2007 Cette somme est principalement représentée des plus values sur cession de titres pour 15,9 M€ et pour le solde par des dotations aux provisions pour abandon de créances effectuées à des GIE fiscaux, compensés par des gains d'impôts sur les sociétés.
- Compte tenu de la charge d'impôt, **le résultat net** s'établit à 11 M€ contre 17,8 M€ pour l'exercice précédent.
- **Le retour sur fonds propres** « ROE » calculé sur fonds propres moyens s'élève 6,1% au 31/12/2008

Information sur l'absence de comptes consolidés :

Au 31/12/2007, la Banque de la Réunion avait présenté des comptes consolidés, sous référentiel IFRS, incluant sa filiale OCEOR LEASE REUNION, spécialisée dans l'activité de crédit bail, location simple,

location avec option d'achat principalement sur l'île de la Réunion et la Banque des Mascareignes, banque basée à l'île Maurice. Ces deux sociétés avaient contribué au résultat part du groupe consolidé à hauteur de -0,7m€ au 31/12/2007.

En raison de la cession au cours de l'exercice 2008, de l'intégralité des titres détenus dans la Banque des Mascareignes (18,19%) et la société Océorlease Réunion (65%), la Banque de la Réunion n'établit plus de comptes consolidés au 31/12/2008. Ces cessions ont dégagé des plus values pour 3,1M€ incluses à la ligne « gains ou pertes sur autres actifs ».

Bilan

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
CAISSES, BANQUES CENTRALES	36 855	31 320
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	371 484	377 870
- A vue	2 700	26 325
- A terme	368 784	351 545
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 801 115	1 824 678
- Créances commerciales	21 948	23 321
- Autres concours à la clientèle	1 678 999	1 681 610
- Comptes ordinaires débiteurs	100 168	119 747
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	97
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	7 317	9 347
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	14 234	35 587
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	4 649
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 407	4 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 726	22 308
AUTRES ACTIFS	7 025	16 860
COMPTES DE REGULARISATION	58 216	51 713
TOTAL DE L'ACTIF	2 322 379	2 379 146
HORS BILAN	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	179 574	185 333
Engagements en faveur d'établissements de crédit	19 523	11 812
Engagements en faveur de la clientèle	160 051	173 521
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	398 773	323 704
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	22	48
Engagements d'ordre de la clientèle	398 751	323 656
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

en milliers d'euros		
PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
BANQUES CENTRALES		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	678 049	761 745
- A vue	38 020	29 557
- A terme	640 029	732 188
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 112 715	1 162 835
Comptes d'épargne à régime spécial	366 112	368 807
- A vue	264 299	256 108
- A terme	101 813	112 699
Autres dettes :	746 603	794 029
- A vue	616 947	695 228
- A terme	129 656	98 801
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	220 105	140 073
- Bons de caisse	3 553	3 909
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	216 552	136 164
- Emprunts obligataires		
- Autres dettes représentées par un titre		
AUTRES PASSIFS	26 987	40 183
COMPTES DE REGULARISATION	24 384	23 656
PROVISIONS	22 133	21 833
DETTES SUBORDONNEES	45 013	45 033
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	4 461	4 461
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	188 532	179 327
Capital souscrit	65 436	61 840
Primes d'émissions	51 979	39 891
Réserves	56 531	58 733
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	3 581	3 548
Report à nouveau	8	-2 467
Résultat de l'exercice (+/-)	10 997	17 782
TOTAL DU PASSIF	2 322 379	2 379 146
HORS BILAN	31/12/2008	31/12/2007
Engagements reçus		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	63 618	62 609
Engagements reçus d'établissements de crédit	63 618	62 609
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	154 166	211 914
Engagements reçus d'établissements de crédit	154 166	211 914
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Commentaires sur le bilan

Au 31/12/2008, le total de bilan de la Banque de la Réunion s'établit à 2 322 M€ contre 2 379 M€ au terme de l'exercice 2007, en baisse de 2,4%

A l'actif

Prêts et créances sur les établissements de crédit

L'encours varie de 378 M€ au 31/12/2007 à 371 M€ au 31/12/2008, soit une baisse de 1,7% représentée principalement par des opérations de prêts à notre maison-mère.

Emplois clientèle

Au 31/12/2008, l'encours de crédits accordés à la clientèle (nets de provisions) s'élève à 1801 M€ contre 1825 M€ à fin 2007, en baisse de 1,3 % sur un an.

Cette baisse est principalement expliquée par l'évolution des encours des crédits à la consommation (-15%), des encours de comptes courants débiteurs (-16%), des créances commerciales (-6%) et la hausse des encours des créances douteuses nettes (+46%).

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste s'établit à 7,3M€ au 31/12/2008 contre 9,3 M€, en baisse de 2 M€ en raison d'une dotation aux provisions comptabilisée au cours de l'exercice.

Participations et autres titres détenus à long terme

L'encours du portefeuille de titres de participation atteint 14,2M€ au 31/12/2008 en baisse de 21,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la cession de certaines lignes de notre portefeuille.

Parts dans les entreprises liées

Notre portefeuille (Oceorlease Réunion et Banque des Mascareignes) au 31/12/2007 de 4,6M€ a été entièrement cédé au cours de l'exercice 2008.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En 2008, nous avons acquis des logiciels pour un montant de 1,1 M€, élargi notre parc de GABS, investi dans le réseau téléphonique et poursuivi les travaux de sécurité du siège et des agences pour 3,6 M€.

Au passif

Dettes envers les établissements de crédit

L'encours s'établit à 674 M€ au 31/12/2008 en baisse de 12% par rapport au 31/12/2007.

Ce poste est essentiellement représenté par des emprunts auprès de notre maison mère Financière Océor et la diminution de ce poste est à mettre en liaison avec la hausse des encours sur les titres de créances négociables.

Encours clientèle

L'encours de collecte clientèle (y compris les dettes représentées par un titre) augmente de +3%. Cette progression est essentiellement soutenue par l'encours des titres sur créances négociables qui augmentent de +57%.

Fonds propres

Les capitaux propres, s'élèvent à 188,5 M€ au 31/12/2008, contre 179,3 M€ au 31/12/2007, et résulte notamment de la distribution du résultat 2007 pour 17,5 M€ dont une majeure partie a été payée sous forme d'actions pour un montant de 15,7 M€ et le solde, soit la somme de 2 M€ en numéraire.

Hors-bilan

Capitaux gérés

Le volume des ressources désintermédiées s'est établi en baisse entre les deux exercices, notamment sur les titres qui passe de 323 M€ au 31/12/2007 à 232 M€ au 31/12/2008 en raison d'un rachat massif d'OPCVM et une baisse de la valorisation boursière. Le volume des encours d'assurance-vie reste relativement stable avec une baisse sur les produits hors-groupe au profit d'une progression de 22% sur les produits du Groupe Caisse d'Épargne : Ecureuil Vie et Compagnie 1818.

Par ailleurs, la Banque a participé pour la seconde fois, avec succès, à l'émission d'un Emprunt obligataire Ecureuil émis par la CNCE.

1.2 Compte de résultat individuel IFRS

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'intérêts et assimilés	118 239	109 430
Charges d'intérêts et assimilées	-64 065	-50 919
Commissions (produits)	40 059	42 406
Commissions (charges)	-9 932	-9 448
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	477	464
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 129	1 073
Produits des autres activités	965	1 638
Charges des autres activités	-1 652	-988
Produit net bancaire	97 220	93 656
Charges générales d'exploitation	-48 420	-46 921
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-4 627	-4 862
Résultat brut d'exploitation	44 173	41 873
Coût du risque	-29 921	-14 623
Résultat d'exploitation	14 252	27 250
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes sur autres actifs	3 442	-88
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	17 694	27 162
Impôts sur le résultat	-16	-9 439
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat net	17 678	17 723
Dont		
Résultat net part du groupe	17 678	17 723
Intérêts minoritaires		

Afin de permettre la comparaison, la Banque de la Réunion a établi des comptes individuels pro-forma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS. Le passage du résultat social au résultat IFRS de la Banque de la Réunion s'établit essentiellement ainsi :

Nature	Référentiel French	Référentiel IFRS	Montant du reclassement (M€)	Montant du retraitement IFRS (M€)
Résultat net référentiel French				11
Annulation de la dotation constatée dans les comptes french sur titres de placement	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat			2
Constatation des actifs d'impôts différés dans les comptes IFRS		Impôts sur le résultat		4,7
Retraitements divers-produits				1
Retraitements divers-charges				-1
Résultat net référentiel IFRS				17,7

2. LES RATIOS REGLEMENTAIRES

2.1 Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité qui exprime le pourcentage de fonds propres sur les engagements pondérés s'établit à 11,61% au 31/12/2008, pour une norme réglementaire de 8%. Rappelons que cet indicateur a été remplacé par le ratio McDonough, calculé sur une base consolidée au niveau du Groupe, à compter de 2008.

2.2 Le ratio de liquidité

Il permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100% à chaque échéance mensuelle.

La Banque de la Réunion respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- * le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité
- * l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité
- * l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Au 31/12/ 2008, ce ratio s'élève à 166%. Afin de renforcer ce ratio de liquidité, la Financière OCEOR et la CNCE ont mis en place des lignes de découverts irrévocables pour un montant de 30 M€ chacun.

2.3 Le ratio de contrôle de grands risques

Il est calculé chaque trimestre. La Banque de la Réunion le respecte en permanence.

Tableau des résultats financiers

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	57 801 559,59	58 512 635,47	59 194 787,35	61 840 135,07	65 436 421,27
Nombre d'actions émises	1 398 800	1 416 009	1 432 518	1 496 539	1 583 574
Nombre d'obligations convertibles en actions					
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Produit net bancaire	87 835 883	83 573 740	84 666 154	91 585 853	78 919 138
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	38 418 486	37 494 505	36 997 933	44 577 780	30 794 750
Impôt sur les bénéfices	920 548	3 833 274	1 344 143	1 703 394	-1 393 771
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	21 556 993	18 662 977	17 676 367	17 781 757	10 997 207
Montant des bénéfices distribués	20 982 000	18 195 716	17 190 216	17 509 506	10 609 946
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	27	24	25	29	20
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	15,41	13,18	12,34	11,88	6,94
Dividende versé à chaque action	15,00	12,85	12,00	11,70	6,70
PERSONNEL					
Nombre de salariés (y compris OLR, hors CDD)	378	394	395	397	416
Montant de la masse salariale	17 662 600	17 936 338	17 439 025	16 967 618	17 772 684
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale	8 788 637	8 945 895	8 982 427	7 928 689	9 285 859

III. Gestion des risques

La Banque de la Réunion communique les informations relatives à sa gestion des risques sur base individuelle.

1. ORGANISATION GENERALE : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSE L'ETABLISSEMENT

Les activités de la Banque de la Réunion exposent celle-ci aux risques suivants :

- les risques de crédit ou de contrepartie
- les risques globaux de liquidité, de taux et de change
- les risques opérationnels
- les risques juridiques
- le risque de non-conformité

La Direction des risques est notamment responsable devant le Comité exécutif de la Banque :

- de l'élaboration de la politique des risques et du schéma délégataire de l'établissement
- de l'instruction des propositions de limites de risque de crédit soumises au Comité des risques (par marché, niveau de risque, secteur économique et zone géographique) et du suivi de ces limites
- du suivi et du contrôle permanent des risques de crédit, ALM et de liquidité pris par l'entité
- de l'animation et du bon fonctionnement des divers comités relatifs aux risques
- de l'analyse, annuellement, du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de notation, en s'appuyant sur les informations fournies par l'outil de pilotage des risques et les éléments d'appréciation communiqués par la Direction des risques Groupe.

La Direction des risques procède en outre à toute analyse susceptible d'éclairer la politique des risques de l'établissement et participe à l'établissement des provisions.

1.1 La Direction des Risques (DR) de la Banque de la Réunion

Les principes directeurs de l'organisation du suivi et du contrôle des risques dans les Caisses et les filiales du GCE sont définis par la Direction des Risques Groupe (DRG).

La Direction des Risques (DR) de chaque entité a vocation à couvrir tous les risques de crédit et de contrepartie. Elle assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques. La DR pilote le comité des risques, le comité des engagements, le comité de gestion Financière, le comité des risques opérationnels et le comité des affaires difficiles ; elle participe au comité de gestion de bilan. Elle est l'interlocutrice permanente de la DRG et est responsable de la déclinaison au sein de l'entité des procédures et projets nationaux initiés par la DRG. A ce titre, elle s'assure du déploiement au sein de son entité des normes Bâle II et elle suit en permanence leur correcte application, ces normes faisant partie intégrante du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques du Groupe.

La Direction des Risques de la Banque de la Réunion a la responsabilité de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit, des risques opérationnels ainsi que des risques globaux de taux et de liquidité de la banque.

L'organisation de la maîtrise de ces risques à la Banque de la Réunion s'appuie sur :

- le Service analyse risques, dont les travaux sont soumis au Comité des engagements
- le Service Pilotage/contrôle des Risques, dont les travaux sont soumis au Comité des risques
- la cellule Risques Opérationnels dont les travaux sont soumis au Comité des risques opérationnels
- la cellule Sécurité des systèmes d'information dont les travaux sont soumis au Comité interne de sécurité.

La Direction des Risques participe par ailleurs comme membre délibérant aux Comités de bilan, aux Comités financiers et aux Comités des prix.

Elle assure la production des reportings internes et externes relatifs aux risques de crédit à destination de la Direction générale, du réseau commercial et des organes de gouvernance de la banque.

Enfin, la Direction des Risques assure le suivi permanent des risques de crédit : irréguliers, octrois de crédit, respect des limites et du schéma délégataire, encours dégradés.

Six comités distincts assument des fonctions complémentaires dans le suivi et la maîtrise des risques au sein de la Banque :

- le Comité des risques qui a vocation à traiter de tous les risques inhérents aux activités de la banque et est compétent pour apprécier la bonne organisation générale des filières opérationnelles au regard de la maîtrise des risques
- le Comité des risques opérationnels qui assure le suivi des risques opérationnels de la banque et décide des éventuelles actions correctrices et plans d'action à mettre en œuvre
- le Comité des engagements dont le rôle est l'analyse et la prise de décision sur les demandes de crédit relevant de ses délégations
- le Comité de gestion du contentieux qui a pour objet de suivre l'évolution des principaux dossiers contentieux et de s'assurer que les montants de provisions constitués par la Direction du recouvrement sur les dossiers relevant de sa compétence sont appropriés
- le Comité watch list et de transfert au contentieux dont la mission est de prendre connaissance de l'évolution des risques liés aux contreparties en watch list, de décider de la stratégie relationnelle à l'égard de chacune de ces contreparties et de se prononcer sur l'inscription et/ou le retrait de clients de la watch List.
- le comité des affaires difficiles dont l'objet est de suivre le plus en amont possible, tous les dossiers sensibles ou préoccupants.

1.2 Principales réalisations de l'exercice 2008

- Création d'un Comité des Affaires Difficiles dont l'objet est de suivre l'évolution des dossiers avec difficultés en amont et dans le réseau, hors dossiers Watch List et Contentieux.
- Rattachement de la Direction des Crédits à la Direction Générale, avec mission supplémentaire de suivre l'évolution des clients douteux inventaire (BAFI)
- Perfectionnement des outils de suivi du risque dans le réseau : anomalies comptes en dépassement, dossiers échus non renouvelés.
- Accompagnement du réseau dans le suivi des risques.

2. Gestion des risques de crédit et de contrepartie

2.1 Etat des lieux des procédures et des méthodes

L'activité de la Banque de la Réunion s'articule autour des axes suivants :

Banque de détail (Particuliers et Professionnels):

- collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'épargne (fonds garantis, assurance vie,...)
- distribution de crédit
- distribution de produits d'assurance
- services (monétique, télétransmission)
- gestion patrimoniale.

Banque de développement régional : elle regroupe :

- le Centre d'Affaires Entreprises (C.A.E.)
- le Pôle immobilier
- le Secteur public territorial (S.P.T.) et les Institutionnels
- les activités internationales.

La distribution de crédits aux Particuliers et aux Professionnels de même que les activités déployées par le C.A.E., le Pôle immobilier, et le Responsable S.P.T. et Institutionnels constituent le cœur de métier de la Banque de la Réunion.

La politique des risques définie par la banque englobe l'ensemble de ces activités. Elle se décline en cinq parties distinctes :

- contrôle des risques
- politique de crédit de la banque commerciale
- risques de marché et A.L.M.
- risques opérationnels
- créances douteuses – contentieux – recouvrement.

Elle définit notamment :

- le système de limites global et les règles de division des risques
- le dispositif de contrôle permanent des risques
- le système de mesure des risques et la cartographie des reportings
- les principes de sélection de la clientèle et les modalités d'entrée en relations
- les différents modes de notation des contreparties
- le système délégataire
- le choix des crédits, des garanties et des assurances
- les règles de suivi permanent du risque de crédit
- la politique de déclassement des créances en douteux et les règles de contagion.

L'objectif premier de la politique de risques est de contribuer au développement et à la rentabilité de la Banque par la déclinaison de principes de maîtrise des risques définis notamment par le règlement CRBF 97-02 et par le Comité de Bâle.

Pour ce qui concerne la sélection de ses clients, la Banque de la Réunion :

- ne traite qu'avec des contreparties suffisamment connues de la Banque ou bénéficiant d'une réputation indiscutable dans leur marché ou introduites par de tierces parties répondant à ces critères
- exige de ses clients la même intégrité qu'elle s'impose à elle-même et s'assure systématiquement de la bonne origine des fonds dont ils disposent
- s'abstient de fournir des services ou prestations aux intervenants de secteurs réputés liés à des organisations criminelles
- ne s'engage que vis-à-vis d'entités dirigées par des équipes sérieuses et bénéficiant, de préférence, d'un fort soutien de leurs actionnaires. Une attention particulière est portée aux performances passées des équipes dirigeantes et à leur capacité à mettre en place des organisations et structures adaptées
- tient compte des risques attachés à la responsabilité en matière de protection de l'environnement
- veille à éviter les risques de concentration excessive de ses engagements sur un même client, plus particulièrement en ce qui concerne la clientèle d'Entreprises.

Pour évaluer la qualité de son portefeuille de crédits, la Banque de la Réunion utilise les systèmes de notation retenus par le Groupe des Caisses d'Epargne pour chacun des marchés sur lesquels il opère. Ces différents systèmes de notation se déclinent selon une échelle de 0 à 9, 0 étant la meilleure note attribuable.

Tous les clients, quel que soit leur marché d'appartenance, doivent faire l'objet d'une note. La notation se fonde sur une estimation de la probabilité de défaut de l'emprunteur et son coût éventuel pour la Banque sur un horizon de temps cohérent avec la nature des engagements. Aucun engagement nouveau ne peut être consenti à un client non noté.

Par ailleurs, la Banque fixe des limites sur les contreparties les plus significatives de son fonds de commerce, ainsi que des limites par pays, par marché et par secteur d'activités.

2.2 Mesure et maîtrise des risques de crédit

La Direction des Risques anime les comités et produit les tableaux de bord qui permettent de suivre les risques de crédit de l'entité.

La mesure des risques à la Banque de la Réunion s'effectue de diverses manières, complémentaires les unes des autres :

- états mensuels répertoriant les comptes en anomalies, les dossiers échus, les impayés et les dépassements persistants
- niveau d'utilisation des limites fixées sur les principales contreparties Entreprises en volume d'engagements. Le suivi du respect de ces limites est assuré sur une base trimestrielle, dans le cadre du Comité des risques de la Banque. Leur montant est revu annuellement par la Financière OCÉOR ou par la Direction des Risques Groupe, sur proposition de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'audit.
- niveau d'utilisation des limites fixées par pays. Le suivi de ces limites est également assuré dans le cadre du Comité des risques et revu au moins annuellement par la Financière OCÉOR. Les limites géographiques font l'objet d'une communication régulière au Comité d'audit.
- niveau d'utilisation des limites par marché
- niveau d'utilisation des limites par secteur d'activité. Cette analyse est effectuée semestriellement. Le suivi du respect de ces limites est assuré de ce fait sur une base également semestrielle, dans le cadre du Comité des Risques de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'audit
- notation de l'ensemble de la clientèle
- statistiques sur la typologie et l'origine des dossiers reçus par la Direction du recouvrement avec une approche des taux de sinistralité par entité.

La maîtrise des risques de crédit est assurée par :

- la politique de risques (cf. supra)
- un traitement quotidien des comptes en anomalie
- un suivi bi-mensuel des principaux dépassements sur comptes par la Direction des risques
- une analyse mensuelle des clients douteux non contentieux aboutissant à la détermination du montant de provisions à constituer sur ces contreparties
- une analyse détaillée trimestrielle des découverts et de leur évolution dans le temps
- une watch-list reprenant les dossiers de clients Particuliers, Professionnels et PME jugés sensibles. Les dossiers de la watch-list sont revus trimestriellement
- la fixation de limites sur les principales contreparties en volume d'engagements (cf. supra). Ces limites sont déterminées en comparant le niveau d'engagements atteint avec les fonds propres, l'endettement et le degré de risque de la contrepartie concernée, d'une part, et avec les fonds propres de la banque, d'autre part
- la fixation de limites par pays, marché et secteur d'activité. Le niveau de ces limites est défini par la prise en compte des paramètres suivants :
 - risques pays : encours observés et notation des pays concernés (les risques pays demeurent marginaux à la Banque de la Réunion)
 - marché : % des encours notés 8 (« incertain ») et 9 (« très incertain ») dans le total des encours de chacun des marchés
 - secteur d'activité : % des crédits aux clients Professionnels et Entreprises ; % des actifs clientèle ; % des fonds propres de la Banque
- au plus annuellement, la revue des concours consentis à la clientèle et l'actualisation des notations des contreparties Professionnels et Entreprises
- un schéma délégataire fondé sur la définition de limites par marché, par métier et par tranche de notations de la clientèle. Les délégations sont ajustées pour tenir compte de l'expérience acquise par les délégataires
- la prise de garanties appropriées au risque encouru : garanties personnelles et réelles, avals Sofaris, cautions de la Saccef. La prise des garanties est assurée par la Direction des financements et garanties et préalable à la mise à disposition des concours. Des seuils ont été définis au-delà desquels l'octroi de prêts personnels et de crédits à l'habitat aux particuliers impose la prise de garanties réelles.

2.3 Gestion des dépassements et procédure d'alerte

Le suivi des limites (de contreparties, par pays, sectorielles, par marché, par notation et ALM) est de la responsabilité de la Direction des risques qui doit informer le Comité des risques de tout dépassement observé à une fréquence au moins trimestrielle.

La gestion des dépassements repose, quel que soit le niveau de décision concerné (Agence, Groupe, Direction des crédits), sur l'analyse quotidienne des mouvements à décider résultant des comptes en anomalie.

La mise en liste de surveillance (watch-list) est générée par différents types d'événements parmi lesquels la dégradation de la notation d'un client, l'appartenance à un secteur d'activité traversant des difficultés temporaires, la survenance de difficultés pouvant remettre en question la pérennité de l'entité cliente ou l'occurrence de défauts de paiement successifs. Les inscriptions et propositions de sorties de la liste de surveillance sont portées à la connaissance du Comité watch-list et de transfert en contentieux qui confirme ou infirme ces décisions.

Dans le cas où un dépassement est constaté sur une limite (de contrepartie, sectorielle, géographique,...) le Comité des risques en est informé, ainsi que le Comité d'audit. Des mesures correctives sont décidées par ces instances pour remédier au dépassement observé.

2.4 Répartition des engagements au 31 décembre 2008

- Répartition des expositions par segment risque

Segment Risque	Engagements à fin 12/2008			
	Bilan	HB	Total	(%)
Particuliers	891 617	46 669	938 286	35 %
Professionnels	357 960	49 027	406 987	15 %
Association prox.	2 203	27	2 230	0 %
PME / PMI	734 520	130 982	865 502	32 %
Économie sociale	23 862	13 134	36 996	1 %
SPT	36 757	126 247	163 005	5 %
SEM	8 442	8 804	17 246	1 %
PIM	107 329	97 187	204 516	8 %
Grandes Contreparties	24 856	137	24 993	1 %
Anomalies	26 168	11 813	37 980	1 %
Non segmentés	26 278	741	27 019	1 %
	2 239 991	484 768	2 724 759	100 %

Segment Risque	Engagements à fin 12/2008			
	Bilan	HB	Total	(%)
Banque de Proximité	1 251 779	95 723	1 347 503	49 %
Entreprises & Institutionnels	910 910	376 354	1 287 264	47 %
Grandes Contreparties	24 856	137	24 993	1 %
Anomalie	26 168	11 813	37 980	1 %
Non segmentés	26 278	741	27 019	1 %
TOTAL	2 239 991	484 768	2 724 759	100 %

Source : DATA Etat Risque Financière Océor
Données non auditées

- Répartition par pays

Pays de résidence	CT (KEUR)	MLT (KEUR)	Encours Total (KEUR)
AFRIQUE DU SUD	0	0	0
ALGERIE	0	0	0
ALLEMAGNE	0	0	0
AUSTRALIE	0	0	0
CANADA	1	0	1
COMORES	0	0	0
COTE D'IVOIRE	0	0	0
DEPARTEMENT DE LA GUYANE	1	215	216
ETATS-UNIS D AMERIQUE	0	0	0
FRANCE	105 330	304 633	409 963
FRANCE METROPOLITAINE	0	0	0
GRANDE-BRETAGNE	0	6	6
GUADELOUPE FRANCE	3	53	56
ILES WALLIS ET FUTUNA	0	0	0
MADAGASCAR	179	13	192
MAROC	0	13	13
MARTINIQUE FRANCE	6 018	17 088	23 107
MAURICE	2 405	309	2 714
MAYOTTE	65 149	57 854	123 003
MEXIQUE	0	0	0
MOZAMBIQUE	2	0	2
NIGER	0	0	0
NOUVELLE CALEDONIE	166	762	928
PAYS-BAS	0	0	0
POLOGNE	8	8	17
POLYNESIE FRANCAISE	8	146	155
REPUBLIQUE DE L INDE	0	0	0
REPUBLIQUE DOMINICAINE	0	0	0
REPUBLIQUE ITALIENNE	0	0	0
REUNION	627 041	1 496 833	2 123 874
ROYAUME DE BELGIQUE	2	22	24
ROYAUME D ESPAGNE	0	0	0
SAINT PIERRE ET MIQUELON	5	0	5
SENEGAL	0	0	0
SEYCHELLES	0	0	0
SINGAPOUR	0	0	0
SUISSE	0	0	0
TAIWAN	0	0	0
TANZANIE	0	0	0
THAILANDE	0	0	0
TOGO	0	0	0
TUNISIE	0	0	0
Total	806 319	1 877 956	2 684 275

Source : DATA Etat Risque FO - Données non auditées

- Répartition par notation interne

NET	Banque de Proximité		Entreprises et Institutionnels		Grandes Contreparties		Anomalies		Non segmenté		Total	
	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%
J	8 148	1 %	120	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	8 268	0 %
0	250 771	19 %	14 743	1 %	0	0 %	114	0 %	0	0 %	265 628	10 %
1	170 411	13 %	50 933	4 %	0	0 %	224	1 %	0	0 %	221 569	8 %
2	78 001	6 %	22 275	2 %	150	1 %	0	0 %	8	0 %	100 435	4 %
3	66 924	5 %	30 873	2 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	97 797	4 %
4	70 362	5 %	30 936	2 %	1 023	4 %	161	0 %	0	0 %	102 483	4 %
5	89 159	7 %	116 012	9 %	0	0 %	119	0 %	0	0 %	205 291	8 %
6	83 323	6 %	27 900	2 %	21 962	88 %	0	0 %	0	0 %	133 185	5 %
7	34 106	3 %	349 682	27 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	383 788	14 %
8	43 067	3 %	2 503	0 %	72	0 %	0	0 %	0	0 %	45 642	2 %
9	198 574	15 %	31 438	2 %	1 352	5 %	107	0 %	0	0 %	231 470	8 %
X	88 531	7 %	3 571	0 %	0	0 %	0	0 %	161	1 %	92 264	3 %
D	29 415	2 %	306	0 %	0	0 %	4 763	13 %	0	0 %	34 484	1 %
Z	3 223	0 %	926	0 %	0	0 %	42	0 %	0	0 %	4 191	0 %
C	4 374	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	4 374	0 %
A	0	0 %	21 316	2 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	21 316	1 %
R	1 634	0 %	940	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2 574	0 %
?	2 881	0 %	38 832	3 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	41 713	2 %
Non noté	124 597	9 %	543 957	42 %	432	2 %	32 449	85 %	26 850	99 %	728 284	27 %
Total	1 347 503	99 %	1 287 264	98 %	24 993	100 %	37 980	100 %	27 019	100 %	2 724 759	99 %

NET	Banque de Proximité		Entreprises et Institutionnels		Grandes Contreparties		Anomalies		Non segmenté		Total	
	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%	Engagements	%
J	8 148	1 %	120	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	8 268	0 %
0 - 7	843 058	63 %	643 355	50 %	23 136	93 %	619	2 %	8	0 %	1 510 177	55 %
8 - 9	241 641	18 %	33 941	3 %	1 424	6 %	107	0 %	0	0 %	277 113	10 %
X - D	121 169	9 %	4 804	0 %	0	0 %	4 806	13 %	161	1 %	130 939	5 %
Anomalies	8 890	1 %	61 088	5 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	69 978	3 %
Non noté	124 597	9 %	543 957	42 %	432	2 %	32 449	85 %	26 850	99 %	728 284	27 %
Total	1 347 503	99 %	1 287 264	98 %	24 993	100 %	37 980	100 %	27 019	100 %	2 724 759	99 %

Source : DATA Etat Risque FO
Données non auditées

Un effort soutenu dans la fiabilisation des données a permis de réduire le poids des contreparties non notées.

Les « bonnes » notations s'élèvent à 63% de l'encours en banque de proximité et 50% en entreprises.

- Répartition des engagements par secteur d'activité

Secteur d'activité	Engagement			
	Bilan (K€)	Hors Bilan (K€)	Total (K€) 12/2008	Poids
Services fournis principalement aux entreprises	497 577	49 000	546 577	31%
Immobilier	176 759	114 139	290 898	16%
Administration publique	34 155	112 997	147 152	8%
Education, santé et action sociale	65 942	24 412	90 353	5%
Commerce de détail	81 953	6 812	88 764	5%
Activité de la finance et de l'assurance	62 495	17 825	80 321	4%
Construction	55 151	22 249	77 400	4%
Commerce de gros	64 988	9 116	74 104	4%
Location sans opérateur	48 455	1 583	50 038	3%
Industrie agro-alimentaire	33 678	16 108	49 787	3%
Anomalies	33 992	14 929	48 921	3%
Automobile	31 436	11 640	43 076	2%
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	32 737	250	32 987	2%
Agriculture et pêche	14 717	13 480	28 197	2%
Grande distribution	16 692	2 908	19 600	1%
Services auxiliaires de transport	7 693	10 217	17 910	1%
Transports terrestres	16 277	858	17 135	1%
Hôtelleries et hébergements	13 023	502	13 526	1%
Chimie	11 391	1 256	12 647	1%
Métallurgie	11 212	701	11 913	1%
S/total engagements > 10 M€	1 310 323	430 984	1 741 307	97%

Source : DATA Etat Risque FO
Données non auditées

2.5 Diversification des risques et risques de concentration

Les engagements se répartissent de manière à peu près équivalente entre la clientèle de Particuliers et de Professionnels, d'une part, et celle des PME/PMI, d'autre part. Les encours de la promotion immobilière ont marqué une forte progression durant le premier semestre 2008 et on entamé une décrue en fin d'exercice.

Les engagements de la banque sont portés en presque totalité sur des clients résidant à la Réunion, en France métropolitaine et à Mayotte.

Les sociétés holding et le secteur de l'immobilier cumulent près de 50% des encours d'engagements de la banque sur les marchés Professionnels et PME. Le commerce (gros et détail) pèse quant à lui pour près de 10% dans les encours globaux.

La banque s'est fixée des limites dans le but de contenir ses risques de crédit à un niveau compatible avec ses fonds propres et sa rentabilité. Ces limites s'appliquent aux risques de contreparties, risques sectoriels, risques de marché et risques pays.

2.6 Profil de risque au 31 décembre 2008

Les créances douteuses brutes ont progressé de 50,6 M€ entre 2007 et 2008 :

+ 23,7 M€ sur les créances contentieuses

+ 26,9 M€ sur les douteux réseau

Leur taux de couverture par des provisions passe de 63,8% à 61,4%, en raison d'un taux de couverture plus faible sur les douteux.

En raison de la très forte progression des créances brutes et de la baisse des encours sains, le taux des créances douteuses brutes par rapport aux emplois à la clientèle passe de 7% en 2007 à 9,7% en 2008.

Le coût du risque est très élevé en 2008 malgré une dotation déjà significative en 2007.

En effet, en 2007, nous avons doté pour la première fois les créances douteuses réseau pour 3 274 K€ et passé un complément sur les créances OLR de 1200 K€.

Au 31/12/2008, la dotation sur douteux BAFI s'élève à 12,5 M€ pour une dotation sur contentieux de 13,9 M€.

Le coût du risque global s'établit à 29,920 M€.

3. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe Caisse d'Epargne comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, et des systèmes d'information. Dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe Caisse d'Epargne applique, pour le moment, la méthode standard Bâle 2.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité de la Banque de la Réunion. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

Le dispositif Risques Opérationnels du GCE est régi par les Lignes Directrices et Règles de Gouvernance en matière de gestion des Risques Opérationnels, validées en octobre 2005 par le Comité Risques Groupe. Il s'appuie sur une filière Risques Opérationnels, instituée par la nomination de Responsables Risques Opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants métiers dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des Risques Opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

En termes de méthodologies et d'outils, tous les Etablissements bancaires et assimilés du GCE utilisent aujourd'hui l'outil Groupe ORiS (Operational Risk System), afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels à la Banque de la Réunion s'articule comme suit :

- un responsable risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques et disposant de son réseau de correspondants dans les différents services de l'établissement
- un Comité des risques opérationnels qui se réunit sur une base au minimum semestrielle
- un exercice annuel de cartographie des risques potentiels
- une identification et une gestion au fil de l'eau des incidents générant ou susceptibles de générer une perte
- une surveillance d'indicateurs permettant une gestion prédictive des risques
- une évaluation semestrielle des dispositifs de gestion des risques opérationnels selon les critères du régulateur
- un reporting permettant de piloter/superviser le dispositif et de suivre les actions préventives/correctives entreprises.

4. LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

4.1 Organisation du suivi des risques ALM

a. Au niveau Groupe

La CNCE, en tant qu'organe central, pilote et suit les risques ALM au niveau consolidé. Les risques ALM englobent le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de change. Les risques de taux et de change sont suivis sur tous les éléments du bilan et du hors bilan à l'exception du portefeuille de compte propre¹ celui-ci faisant l'objet d'un suivi, de reportings et de limites spécifiques en terme de VaR établies par la Direction des Risques Groupe. Les risques de liquidités sont suivis sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan.

Le suivi mis en œuvre par l'ALM Consolidé GCE porte sur la Banque commerciale (Caisses d'Épargne, Banque Palatine et Financière OCEOR, adossées à un outil commun de gestion de bilan), le groupe du Crédit Foncier de France, la CNCE social et Natixis.

Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité ALM Groupe et un Comité ALM spécifique aux risques portés par les entités de la Banque commerciale (caisses d'épargne, banque Palatine, Financière OCEOR). Par ailleurs, chaque établissement de crédit du Groupe dispose d'une organisation ainsi que d'un Comité ALM propres et assure sa gestion ALM dans le cadre de limites et de normes Groupe.

Afin de réaliser un suivi en conformité avec la réglementation, l'ALM Groupe utilise un progiciel ALM de consolidation et de simulation, alimenté par des données issues des différentes entités.

b. Au niveau ALM Banque commerciale (Caisses d'Épargne, Financière OCEOR, Banque Palatine)

Sur le périmètre Banque Commerciale, la gestion de bilan, qui concerne l'intégralité du bilan à l'exception du périmètre « compte propre », est encadrée par un comité de gestion de bilan Banque commerciale qui examine trimestriellement la situation des risques de liquidité et de taux des entités du périmètre.

Les missions, l'organisation et les modalités d'encadrement et de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières des établissements du Groupe relevant de la Banque commerciale, sont définies par une charte financière qui est régulièrement mise à jour. En termes de limites et de suivi des expositions, cette charte précise les règles encadrant en particulier les risques de taux et de liquidité. Ces règles sont ensuite déclinées dans les chartes ALM des établissements.

La plupart des entités disposent d'un outil commun de gestion de bilan, dont le paramétrage est homogène et qui permet à la fois une gestion ALM décentralisée et une consolidation et un suivi des risques par l'organe central. Les établissements sont en cours de migration sur un nouvel applicatif offrant des fonctionnalités plus complètes. La qualification du nouvel outil a débuté au 30 juin 2007 et devrait s'achever en 2009.

¹ Le portefeuille de compte propre comprend toutes les opérations conduites dans l'intention de profiter à court terme d'une évolution des prix.

c. Au niveau de l'entité Banque de la Réunion

La gestion du risque de taux est effectuée par le service ALM de la Financière Océor qui couvre l'intégralité de filiales bancaires du groupe Océor.

4.2 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné. Il résulte notamment d'un écoulement du passif non couvert par des tombées d'actifs au cours d'une période donnée sans possibilité pour la banque de se procurer des ressources sur le marché au moment nécessaire. Cette rupture peut être due à des facteurs propres à la banque ou à une dégradation générale des conditions de liquidité sur le marché.

a. Organisation du refinancement au niveau du Groupe

Description des circuits de refinancement du GCE : La CNCE, en tant que Trésorerie Centrale du GCE, est chargée de fournir aux entités de la Banque commerciale les ressources dont elles ont besoin (en sus de leurs ressources clientèle) pour financer leurs activités.

La CNCE peut également être sollicitée par le GCFF pour le financement de ses besoins qui ne seraient pas couverts par ses propres émissions. En particulier la Compagnie de Financement Foncier premier émetteur mondial d'obligations foncières notées AAA (dans le cadre de l'article L515-13 et suivants du Code monétaire et financier) assure le refinancement de sa société mère et des encours Grands Comptes du Secteur public du GCE en France

En outre et en application de la convention de double affiliation de Natixis (article L511-31 du code monétaire et financier), la CNCE garantit la liquidité de Natixis à hauteur de 50%, la BFBP assumant à parité la même responsabilité.

Gestion du risque de liquidité : la position globale de liquidité du GCE ainsi que les situations entité par entité, sont suivies trimestriellement par le Comité ALM GCE qui approuve notamment le plan de financement annuel. Celui-ci concerne les opérations à court terme et à moyen et long terme de la CNCE et du GCFF via les différents instruments et programmes d'accès au marché. Le Comité ALM GCE propose au Comité des Risques GCE qui a la responsabilité de les approuver les limites d'exposition au risque de liquidité du GCE et la déclinaison par établissement.

Entre les entités de la Banque commerciale, le plafond d'utilisation des ressources à court terme est ensuite réparti selon des indicateurs d'activité et est suivi par le Comité ALM Banque commerciale. Les entités de la Banque commerciale disposent ainsi chacune d'autorisations de tirage au jour le jour et à moins d'un an auprès de la Trésorerie centrale cohérentes avec la limite de liquidité définie au niveau du GCE. Pour ce qui concerne le GCFF, il doit respecter une limite de liquidité sur son gap dynamique à un an. Les contraintes posées pour la Banque commerciale et le GCFF sont prolongées au-delà d'un an en s'appliquant au gap dynamique observé jusqu'au terme de l'horizon de planification de la production nouvelle. En outre, chaque établissement doit respecter un ratio de couverture de ses emplois par des ressources de même durée à hauteur d'un minimum de 60% jusqu'à la fin des opérations en vie. Cet équilibre est mesuré à chaque date d'arrêt trimestriel.

Pour ce qui est du gap de liquidité de la Trésorerie centrale de la CNCE, il est suivi sur la base d'un pas quotidien jusqu'à 5 mois puis sur un pas hebdomadaire jusqu'à 10 ans. Il est par ailleurs soumis à une limite cohérente avec la limite fixée au niveau du GCE. Il fait aussi l'objet d'un suivi mensuel en Comité ALM CNCE.

Définition d'un dispositif préventif face à une éventuelle crise de liquidité :

- le GCE (hors Natixis) dispose de deux scénarios de stress sur chacun des périmètres de refinancement (CNCE d'une part, GCFF d'autre part), l'un en cas de crise de signature l'autre en cas de crise systémique.
- Les besoins de liquidité sont recensés dans chacun des deux cas et confrontés aux possibilités de mobilisation des actifs (titres éligibles à la BCE, actifs négociables...) Le gap de liquidité autorisé est déterminé pour que le GCE puisse faire face dans le scénario le plus défavorable à ses besoins de liquidité sur une période de trois mois sans accès au marché interbancaire.
- Les limites de risque de liquidité au niveau du GCE sont déclinées par périmètre de refinancement : ces limites font l'objet d'un suivi régulier et sont révisables annuellement. La CNCE peut décider de les réduire en cas de crise de liquidité et après avis du Comité ALM Groupe.

Focus sur la gestion de la crise de liquidité en 2008

Le plan de continuité d'activité du GCE a été activé en septembre 2008 dans le contexte de crise de liquidité.

Les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de ce plan ont été les suivantes sur le périmètre de refinancement CNCE :

- remontée des titres éligibles BCE des Caisses d'Épargne à la Trésorerie centrale de la CNCE par mise en repos ou prêt de titres (en cas de besoin pour présentation aux appels d'offre Banque de France par la Trésorerie centrale qui dispose de la connexion avec la Banque de France).

- remontée des créances SPT et des créances cotées 3 et 4+ des Caisses d'Épargne à la CNCE, pour une présentation éventuelle auprès de la Banque de France.

- réalisation d'une émission de GCE Covered Bonds (devenue éligible dans le cadre de l'élargissement des critères d'éligibilité BCE).

- suivi au quotidien du pool d'actifs mobilisables à la BCE par la CNCE.

Le groupe Crédit Foncier a également instauré un suivi de ses actifs mobilisables.

Le groupe Océor est intégré au Plan de Continuité d'Activité sur la liquidité du groupe caisse d'épargne.

Ratio de liquidité à un mois de la Banque de la Réunion

Libellé	Minima	31/12/2007	31/03/2008	30/06/2008	30/09/2008	31/12/2008
Ratio de liquidité (Actif liquide / Passif exigible)	100,00%	146,00%	120,00%	143,00%	121,00%	166,00%

Données non auditées

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie des banques filiales, la Financière Océor et la CNCE ont accordé à la Banque des lignes de tirage pour un montant global de 60 M€

Impasses de liquidité *

Dans le cadre de la maîtrise des risques de liquidité et en tant qu'organe central et tête de Groupe, la CNCE est chargée de garantir la liquidité globale du Groupe. Le refinancement du Groupe sur les marchés financiers est piloté et coordonné par la Trésorerie centrale de la CNCE.

La gestion du risque de liquidité au niveau du GCE s'inscrit dans le même cadre que la gestion du risque de taux

*Informations non auditées

L'analyse effectuée par le service ALM de la Financière Océor couvre l'intégralité de filiales bancaires du groupe Océor intégrées globalement en comptabilité, à savoir :

- la Financière Océor
- les filiales bancaires DOM-TOM
- la BCP Luxembourg
- la Banque des Mascareignes
- la Banque Tuniso Koweïtienne (en cours d'intégration)

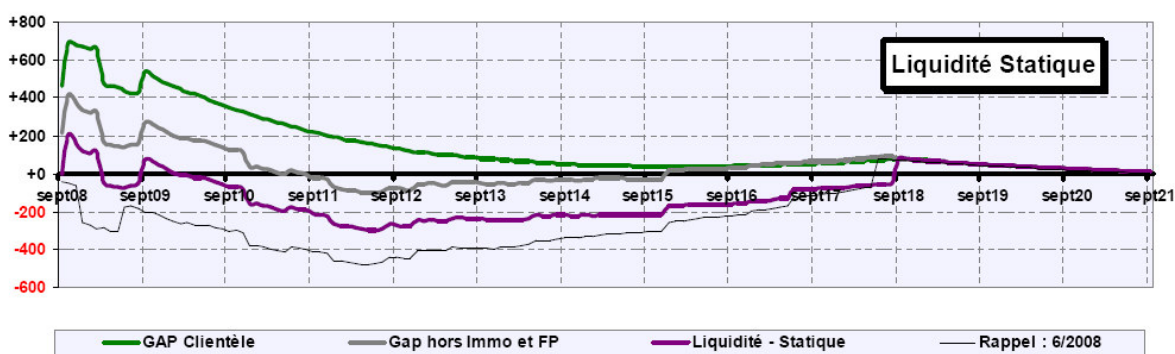
Les banques outre-mer et les filiales étrangères pour leurs activités en euro se refinancent via la trésorerie de la Financière Océor qui centralise ses besoins à la trésorerie centrale de la CNCE tandis que les filiales étrangères (hors zone euro) se refinancent sur leur marché domestique.

Au cours de l'exercice 2008, la Banque de la Réunion a levé 78M€ de ressources à taux fixe afin de couvrir partiellement sa production nouvelle.

Chaque entité de la Banque commerciale produit des gaps dynamiques en liquidité intégrant les prévisions d'activité sur l'exercice en cours et les trois exercices suivants.

Ainsi, grâce à la politique de refinancement qui a été validée lors du comité ALM du mois de janvier 2008, la Banque de la Réunion a levé environ 78M€ de ressources longues au cours de l'année 2008 ; ceci a permis de refinancer partiellement la production de crédits clientèle.

Le graphique ci-dessous présente le gap de liquidité statique au 30/09/2008 de la Banque de la Réunion (par convention une impasse positive correspond à un besoin de refinancement et une impasse négative à un excédent de ressources).



Données non auditées

b. Gestion du risque de taux global

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats et sur sa valeur patrimoniale (actif, passif et hors bilan) d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par les différents indicateurs présentés ci-dessous.

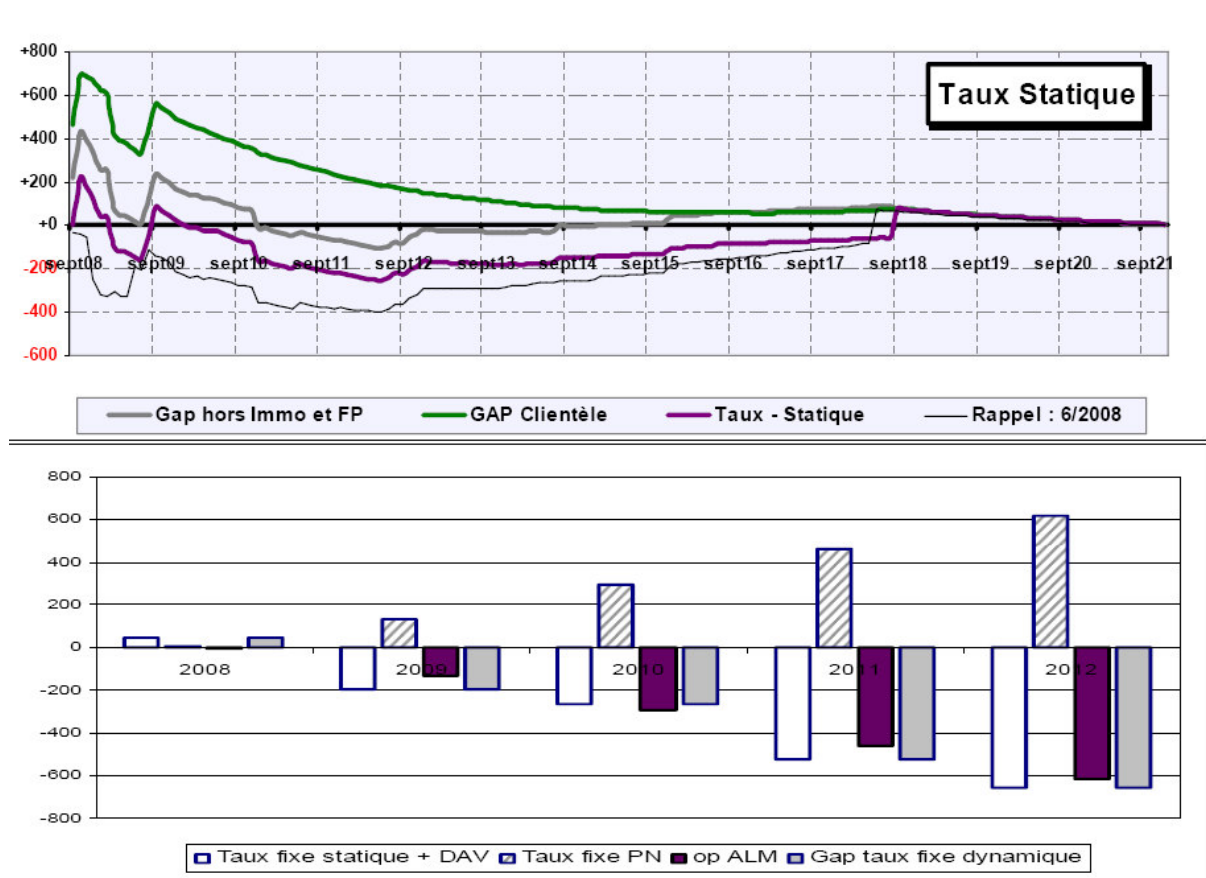
Impasse statique de taux*

Le risque de taux des principales entités du GCE ainsi que le risque de taux consolidé sont suivis trimestriellement par le comité ALM groupe. Les conventions de calcul du gap sont identiques à celles exposées pour la mesure du risque de liquidité. De même, le comité ALM de chaque entité suit son propre risque de liquidité.

Sont suivis le gap de taux fixé, le gap inflation et le gap à taux variable.

* Informations non auditées

Le graphique ci-dessous présente le gap de taux statique au 30/09/2008 de l'Entité Banque de la Réunion.



Sensibilité de la VAN

La mesure de la sensibilité de la VAN résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II standard sur la base du gap de taux fixé. Les fonds propres disponibles sont par convention exclus du calcul (sachant que leur durée d'écoulement dans le gap de taux est de 10 ans *in fine*). Le seuil d'information est de 15% des fonds propres de base et la limite de 20% pour une translation uniforme de la courbe des taux de 200 bp. Cette limite est suivie trimestriellement.

La sensibilité de la position ouverte de l'Entité Banque de la Réunion ressort à 3,48% des fonds propres de base et complémentaires à la date du 30/09/2008, soit 7,6 M€ d'impact sur les fonds propres, en deçà/dessus du seuil d'alerte de 15% et en dessous de la limite de 20%.

		31/12/2007	31/03/2008	30/06/2008	30/09/2008	limite
Indicateur Bâle II – Banque de la Réunion	y compris inflation (limite ± 20%)	11,69%	7,27%	6,96%	3,48%	20,00%

Données non auditées

Sensibilité du RBE *

La sensibilité du résultat brut d'exploitation (RBE) est mesurée sur chaque entité dans le cadre de différents scénarii de variation des taux (taux courts, taux longs, inflation) appliqués par pas annuel sur un horizon de trois ans. La sensibilité du RBE dans le scénario le plus défavorable sur l'horizon de planification doit rester inférieure à une limite exprimée en % du RBE budgété. Cette limite est suivie trimestriellement. Les 4 scénarios de taux retenus sont les suivants :

translation +100 BP sur les taux ; +50 BP sur l'inflation
translation -100 BP sur les taux ; - 50 BP sur l'inflation
pivotement -50 BP court terme / + 50 BP long terme
pivotement +50 BP court terme / - 50 BP court terme

Pour cette simulation, les hypothèses de calcul étaient les suivantes :

- Production commerciale du budget 2009 et du PMT 2009-2012.

Le tableau ci-dessous représente la Sensibilité du RBE de l'Entité Banque de la Réunion au 30/09/2008

		31/12/2007	31/03/2008	30/06/2008	30/09/2008	limite
Sensibilité RBE (%) - Entité Banque de la Réunion	N+1	7,30%	3,00%	6,51%	9,20%	8%
	N+2	10,10%	9,60%	8,19%	8,63%	12%
	N+3	14,00%	12,10%	12,94%	14,21%	15%

c. Gestion du risque de change*

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change. Il fait l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs réglementaires (exigence en fonds propres).

Les positions de change résiduelles du Groupe (hors Natixis) ne sont pas significatives compte tenu de l'adossement quasi systématique des actifs et des passifs en devises. Hormis pour les entités exerçant des activités spécifiques à l'international (Banque Palatine, Financière OCEOR, GCFF, ...), seules sont autorisées les opérations avec la clientèle ou d'opérations avec une contrepartie privée ou souveraine d'un pays autorisé et pour lequel le GCE a établi des limites pays. Dans le cas particulier des opérations de financement du commerce international (« Programme Trade »), les prises de risque doivent être limitées aux contreparties situées dans des pays dont la devise est librement convertible.

Les limites de change de la Banque de la Réunion sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Le suivi des limites de change (en K€)		
Devise	Limite	31/12/2008
USD	300	187
ZAR	70	37
AUD	40	8
JPY	40	5
GBP	35	33
Autres	135	106
Total	620	376

Données non auditées

* Informations non auditées

d. Gestion du capital - Composition des fonds propres

- Les fonds propres prudentiels sont composés de trois grandes catégories : les fonds propres de base (également appelés « Fonds propres Tier One »), les fonds propres complémentaires (ou « Tier Two ») et les fonds propres surcomplémentaires (« Tier 3 »).
- Le tableau ci-après résume la composition des fonds propres de la Banque de la Réunion au 31 décembre 2008

Fonds Propres (en K€)	31-déc.-08
Fonds Propres de base	174 561
Fonds complémentaires	45 000
Déduction des part ets financiers	(31)
Fonds propres réglementaires au 31/12/2008 avant affectation du résultat 2008	219 530

La surveillance de l'exigence de fonds propres calculée conformément au référentiel Bâle II est effectuée en base consolidée par notre maison-mère Financière Océor.

5. LES RISQUES DE MARCHÉ ET FINANCIERS

Les investissements dans des fonds régulés et non régulés représentent une part importante des activités financières des entités du GCE. Ces investissements de nature spécifique s'insèrent donc à la fois dans le dispositif de limite des risques de marché mais bénéficient aussi, à plusieurs titres, d'un traitement particulier.

5.1 Système de mesure et de limites des risques de marché

Non applicable :

La source des risques de marché est constituée par les activités financières de la Banque qui sont relativement limitées. En effet, nous n'avons pas de portefeuille-titres et nous ne détenons pas d'instruments financiers.

5.2 Processus d'investissement

Non applicable : La Banque de la Réunion n'a pas d'activité pour compte propre

6. LE RISQUE D'INTERMEDIATION

Activité pour compte de tiers :

Les ordres de la clientèle sont transmis à Gestitres pour exercer ses activités de TCC et de RTO. Le risque d'intermédiation est maîtrisé au niveau de Gestitres par un dispositif de suivi des opérations non ajustées ou en cours de dénouement.

Activité pour compte propre :

La Banque de la Réunion n'a pas d'activité pour compte propre

7. LE RISQUE DE REGLEMENT

Non applicable : la Banque de la Réunion n'a ni portefeuille pour Compte Propre, ni portefeuille de titres Moyen Long Terme

8. LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

La gestion des risques de non-conformité est assurée par la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité, rattachée directement au Directeur Général.

Sous l'impulsion du Groupe des Caisses d'Epargne et par l'intermédiaire de la Financière Océor, la Banque de la Réunion s'est engagée dans la création d'une Direction de la Conformité selon les normes du Groupe. Cette direction est placée sous l'autorité immédiate du Directeur Général de la Banque de la Réunion. Dès décembre 2004 et après obtention de l'agrément de la CNCE, une personne assure la direction des Contrôles Permanents et de la Conformité.

La Direction de la Conformité a à répondre des diligences et des résultats de ses contrôles dans les domaines suivants :

- Déploiement des normes de conformité, organisation et suivi des contrôles permanents de premier et second niveaux relatifs aux risques de non-conformité,
- Mise en place et suivi de l'application des règles de déontologie professionnelle,
- Conformité des services d'investissement dans tous les établissements agréés en qualité de prestataire de services d'investissement,
- Déontologie et sécurité financière : prévention du blanchiment, du financement du terrorisme, de la corruption et des fraudes.

Il est à noter que le positionnement hiérarchique, le périmètre des activités de la Direction de la Conformité sont strictement calés sur les directives émises tant par le Groupe des Caisses d'Epargne que par la Financière Océor.

L'effectif de la DCPC a été renforcé courant 2008, avec l'arrivée d'une collaboratrice confirmée pour la partie Contrôle Permanent. La DCPC est ainsi constituée de 3 collaborateurs, ils sont répartis suivants les attributions suivantes :

- le directeur des contrôles permanents et de la conformité
- un collaborateur, en charge des contrôles permanents
- un collaborateur en charge de la sécurité financière, dont la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Participation aux comités

La Direction de la Conformité participe pleinement aux Comités suivants :

- Le Comité de Cohérence des Contrôles Internes ;
- Le Comité des Risques Opérationnels ;
- Le Comité des Risques ;
- Le Comité Interne de Sécurité ;
- Le Comité de Direction Générale ;
- Le Comité d'Audit.

Par ailleurs, la Direction de la conformité et des contrôles permanents participe à des Comités de pilotage dans le cadre des projets fiabilisation des données et dossier réglementaire client.

Les référentiels

La Charte de Conformité de la Financière Océor est en vigueur depuis 2006. Elle s'applique aux établissements du Groupe Océor. De même une charte de déontologie a été définie pour l'ensemble du Groupe Océor en 2006 et décliné au sein de la banque. La Charte de la Déontologie de la Banque de la Réunion a fait l'objet d'une révision au terme de l'exercice 2006 et a fait l'objet d'une diffusion formelle auprès des collaborateurs de la banque, sous la forme d'un CDROM (CDROM REGLO).

Faits significatifs de l'exercice 2008

L'effectif de la Direction des contrôles permanents et de la Conformité a été entièrement renouvelé au cours du deuxième semestre 2008. Le contrôleur lutte anti-blanchiment a rejoint l'équipe de la révision comptable et a été remplacé par un collaborateur, avec de l'expérience dans le réseau, en qualité de Directeur d'agence, puis de responsable de la Prescription.

L'activité de cette direction au cours de l'exercice 2008 se caractérise par les éléments suivants :

- La tenue de 6 Comités de Cohérence des Contrôles Internes ;
- Le transfert du suivi de l'outil « COMERIS » de la Direction de l'Audit interne à la Direction des contrôles permanents et de la conformité ;
- Deux missions de l'Audit interne, sur les domaines de la Conformité et de la Lutte anti-blanchiment ;
- Le renouvellement des collaborateurs de la DCPC.

IV. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2008

Christian CAMUS *Administrateur - Président du Conseil d'administration*

Vice Président du Directoire et Directeur Général de la Financière OCEOR ; Vice Président du Conseil d'administration, Directeur Général et administrateur de INGEPAR ; Gérant de Ingeparticipation 1 ; Gérant de Ingeparticipation 2 ; Représentant permanent de la CNCE, administrateur de Port Mathurin Aviation Bail ; Représentant permanent de INGEPAR Président de la SAS CELINE Aviation ; Représentant permanent de INGEPAR Président de la SAS Margaux Aviation ; Administrateur de la Banque des Iles Saint-Pierre et Miquelon ; Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque de Tahiti ; Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque de Nouvelle Calédonie ; Président du Conseil d'Administration et administrateur de Oceor Lease Tahiti ; Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque des Mascareignes ; Membre du Conseil de Surveillance de la Banque BCP ; Administrateur de la SAS Groupe Caisse d'Epargne Maroc ; Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Alyzeor ; Administrateur de la SA FRANSABANK ; Administrateur de la SA GCE Domaines ; Administrateur de la SA Crédit SAINT-PIERRAIS ; Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Nouvelle Calédonie ; Président du Conseil d'Administration et administrateur de La Banque des Antilles Françaises ; Administrateur de la BTK ; Administrateur de la Société Havraise Calédonienne ; Administrateur de GCE Maroc Immobilier ; Représentant permanent d'INGEPAR, gérant non associé d'Air TAHITI BAIL 2007 ; Directeur Général et Administrateur d'OCEOR PARTICIPATION ; Président et administrateur de la SAS OCEORANE ; Président de la SAS OCEOR Lease ; Administrateur de GCE Services et Conseils à l'Immobilier ; Représentant permanent d'INGEPAR, gérant non associé de la SNC AOA BAIL 2006 ; Représentant permanent d'OCEOR et administrateur de GIE OCEOR Informatique ; Directeur Général de la SA MEILLEURTAUX.

Jean Louis FILIPPI *Administrateur - Directeur Général*

Représentant permanent de la Banque de la Réunion, administrateur de la SHLMR ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion, administrateur de la SHBR NOVOTEL, ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion, administrateur de la SCR Réunion Développement ; Président du Conseil d'administration et administrateur de OCEOR Lease Réunion ; Administrateur de la Banque des Mascareignes (Ile Maurice) ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion, administrateur du GIE OCEOR Informatique ; Administrateur titulaire, représentant permanent de la Banque de la Réunion à la Caisse de Retraites du personnel de banque pour les DOM

Dominique VINCENT *Directeur Général Délégué de la Banque de la Réunion en charge de la direction des risques.*

Alain LEMAIRE *Représentant permanent de la CEPAC, administrateur*

Directeur Général et membre du Directoire de la CNCE ; Président du Directoire de la CEP de Provence Alpes Corse ; Membre du Conseil de Surveillance de l'ANF ; Administrateur de Banca Carige ; Représentant permanent de la CEPAC, administrateur de la Banque des Antilles Françaises ; Président du Conseil de Surveillance de la Banque Palatine ; Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de Surveillance de Business Services ; Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de Surveillance de la Caisse d'Epargne Garanties Entreprises ; Administrateur de CNP Assurances ; Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier de France ; Représentant permanent d'Erixel, administrateur d'Eriilia ; Président de la SAS Erixel ; Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de Surveillance de la Financière Océor ; Président du Comité de Surveillance de FLCP ; Président du Conseil de Surveillance GCE Capital ; Administrateur GCE Domaines ; Représentant permanent de GCE I, membre

du Conseil de Surveillance d'Iselection ; Représentant permanent de la CEPAC, administrateur de La Chaîne Marseille LCM ; Membre du Conseil de Surveillance de La Compagnie 1818 Banquiers Privés ; Administrateur de la SEM Marseille Aménagement ; Représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de Surveillance de Natixis ; Président du Conseil d'Administration de Natixis Asset Management ; Administrateur Natixis Epargne Financière ; Administrateur Natixis Epargne Financière Gestion ; Administrateur Nexity ; Membre du Conseil de Direction de Proxipaca Finance ; Gérant de SCF Py & Rotja ; Président du Conseil de Surveillance de la SOCFIM ; Administrateur de Sopassure ; Président du Comité de Direction de Viveris ; Président du Conseil de Surveillance de Viveris Management ; Censeur de Yunus Movie Project Partners.

Hervé VOGEL *Représentant permanent de la CNCE, administrateur*

Membre du Comité de Gestion d'Alliance Entreprendre ; administrateur de la SA CGE Domaines ; Membre du Comité de Gestion de Masseran Gestion ; Administrateur, Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique et d'éthique de la SA SIPAREX ASSOCIES ;

Bernard BOBROWSKI *Représentant permanent de la Financière OCEOR, administrateur*

Directeur Général et représentant permanent d'OCEOR Lease SAS au sein du conseil d'administration d'Océor Lease Nouméa ; Directeur Général d'Océor Lease SAS ; Directeur Général et représentant permanent d'Océor Lease SAS au sein du Conseil d'Administration d'Océor Lease Réunion ; Directeur Général et représentant permanent d'OCEOR Lease SAS au sein du Conseil d'Administration d'Océor Lease TAHITI ; Directeur Général et administrateur d'Océorane ; Représentant permanent de la CNCE au sein du Conseil de Direction de la SAS ALYSE PARTICIPATIONS ; Représentant permanent de la Financière OCEOR au sein du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion.

Thierry GAUBERT *Administrateur*

Représentant permanent de GCE Habitat, administrateur de AXENTIA ; Membre du Conseil de surveillance de La Compagnie 1818 ; Président du Conseil de surveillance de Edifis SA d'HLM ; Membre du Conseil de surveillance de la Financière OCEOR ; Représentant permanent de CNCE, membre du Conseil de Surveillance de GESTRIM-LAMY ; Administrateur de ICADE ; Membre du Conseil de surveillance de GCE Habitat ; Membre du Conseil de surveillance de SOCFIM.

Alain LACROIX *Administrateur*

Membre du Directoire de la CNCE ; Président du Conseil d'Administration de l'A.C.E. ; Administrateur de la Banque des Antilles Françaises ; Représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de Surveillance de la Caisse d'Epargne Garanties Entreprises ; Administrateur de la CEMM ; Administrateur de la COFACE ; Représentant permanent de la CNCE, administrateur d'Ecureuil Vie Développement ; Administrateur d'Erixel ; Membre du Conseil de Surveillance de GCE Capital ; Président du Conseil de Surveillance et du Comité de Rémunération de GCE Habitat ; Président GCE Fidélisation ; Président du Conseil de Surveillance de GCE Newtec ; Président du Conseil de surveillance et du Comité de Rémunération de La Compagnie 1818 - Banquiers privés ; Administrateur de Natixis Asset Management ; Président du Conseil d'Administration de Natixis Consumer Finance ; Président de Natixis Consumer Finance IT ; Président du Conseil d'Administration de Natixis Epargne Financière ; Président du Conseil d'Administration de Natixis Epargne Financière Gestion ; Président du Conseil d'Administration de Natixis Financement ; Membre du Conseil de Surveillance du Comité d'Audit et du Comité de Rémunération de Natixis Garanties ; Administrateur de Natixis Global Asset Management ; Administrateur de Natixis Securities ; Administrateur de Nexity ; Membre du Comité de Partenariat de Partenariat CEMM ; Administrateur SACCEF

Alex HOW CHOONG *Administrateur*

Gérant de la SARL AGR ; Gérant de la BAE SARL ; Président de Logistisud SAB

Xavier THIEBLIN *Administrateur*

Administrateur de Bellonie Bourdillon & successeurs ; Administrateur de Bourbon Plastiques ; Administrateur de Ceineray ; Administrateur de Comasucar ; Administrateur de Compagnie Bourbon Plastiques ; Administrateur de Compagnie Thermique du Gol ; Représentant permanent à la SA CRAF ; Président et Administrateur de la Distillerie Agricole Ste Luce ; Administrateur de la DRM ; Administrateur de la Distillerie de Savanna ; Administrateur de la SAS Eurocanne ; Président, Directeur Général et Administrateur du Groupe Quartier Français ; Administrateur de Loiret & HaentJens ; Administrateur de Loiret et HaentJens Espana ; Administrateur de Marbour Réunion ; Administrateur de Mascarin ; Gérant de Neo ; Directeur Général et Administrateur de Prebat ; Administrateur de Quartier Français Aménagement ; Administrateur de Quartier Français Agro Industrie ; Président et Administrateur de Quartier Français Spiritueux ; Président de Quartier Français Spiritueux Europe ; Président de Quartier Français spiritueux Outre Mer ; Président et Représentant de Energie Beaufonds ; Président et Administrateur de Rhum Réunion ; Représentant permanent de Sbana ; Administrateur de Siacom ; Administrateur de Sigloi Réunion ; Gérant de la Société Civile Bel Air ; Représentant de la Sodima ; Administrateur de la Soremir ; Administrateur de la Société Adrien Bellier ; Président et Administrateur de la SEEE ; Président et Administrateur de la Société Sucrière de Beaufonds ; Président, Directeur Général et Administrateur de la Société Sucrière du Quartier Français ; Administrateur de la Sucrierie de Bois Rouge ; Président et Administrateur de la SA Sucre Austral ; Administrateur de la Sucrière de la Réunion ; Administrateur de la Sucrierie des Mascareignes ; Président du Syndicat des Fabricants de Sucres de la Réunion ; Président du Syndicat des Producteurs de Rhums de la Réunion ; Administrateur de la Tanganika Planting Company ; Administrateur de la Van Sillevoldt Rijst ; Représentant permanent de la SAS Fauconnier ; Administrateur de la SAS Quartier Français Energie ; Président de la SAS QFL, Président de la SAS QFM ; Représentant permanent de la SAS Soleo.

Serge ROBERT *Administrateur*

Administrateur de la Banque des Mascareignes ; Censeur de la Farnsabank France

Beltran CALVEYRA *Administrateur*

Membre du directoire de la Financière OCEOR ; Administrateur de la SA OCEOR Lease Nouméa ; Administrateur de la Banque de Tahiti ; Administrateur de la SA OCEOR Lease Tahiti ; Administrateur de la SAS OCEORANE ; Membre du Conseil de Surveillance de la Banque BCP SA ; Administrateur de la SA OCEOR Lease Réunion ; Administrateur de la Banque des Antilles Françaises ; Administrateur de la Banque des ILES SAINT PIERRE ET MIQUELON ; Administrateur Banque de Nouvelle Calédonie ; Administrateur CAISSE D'EPARGNE de Nouvelle Calédonie ; Administrateur Banque des Mascareignes ; Administrateur INGEPAR ; Représentant permanent de la Financière Océor, administrateur OCEOR PARTICIPATIONS.

2. Rémunérations des mandataires sociaux

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (1)

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Christian CAMUS, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	443 617,53 EUR	441 634,27 EUR
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0,00 EUR	0,00 EUR
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	0,00 EUR	0,00 EUR
TOTAL	443 617,53 EUR	441 634,27 EUR
M. Jean-Louis FILIPPI, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	252 495,32 EUR	236 800,66 EUR
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0,00 EUR	0,00 EUR
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	0,00 EUR	0,00 EUR
TOTAL	252 495,32 EUR	236 800,66 EUR
M. Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques (2)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>		127 282,00 EUR
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>		0,00 EUR
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>		0,00 EUR
TOTAL		127 282,00 EUR

(1) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice

(2) M. Dominique VINCENT a été nommé Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 mai 2008

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
(1)**

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Christian CAMUS, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	260 353,11 EUR	260 353,11 EUR	256 301,76 EUR	256 301,76 EUR
Rémunération variable	120 000,00 EUR	120 000,00 EUR	120 500,00 EUR	94 500,00 EUR
Rémunération exceptionnelle	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
Jetons de présence	59 498,14 EUR	56 239,08 EUR	59 296,00 EUR	59 498,14 EUR
Avantage en nature	3 766,28 EUR	3 766,28 EUR	5 536,51 EUR	5 536,51 EUR
TOTAL	443617,53 EUR	440358,47 EUR	441634,27 EUR	415836,41 EUR
M. Jean-Louis FILIPPI, Directeur Général				
Rémunération fixe	161 815,00 EUR	161 815,00 EUR	166 547,00 EUR	166 547,00 EUR
Rémunération variable	22 000,00 EUR	20 000,00 EUR	<i>Non déterminée</i>	22 000,00 EUR
Rémunération exceptionnelle	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
Jetons de présence	5 333,32 EUR	6 666,66 EUR	4 379,66 EUR	5 333,32 EUR
Avantage en nature	63 347,00 EUR	63 347,00 EUR	65 874,00 EUR	65 874,00 EUR
TOTAL	252 495,32 EUR	251 828,66 EUR	236 800,66 EUR	259 754,32 EUR
M. Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques (2)				
Rémunération fixe			92 000,32 EUR	92 000,32 EUR
Rémunération variable			<i>Non déterminée</i>	0,00 EUR
Rémunération exceptionnelle			19 166,68 EUR	19 166,68 EUR
Jetons de présence			0,00 EUR	0,00 EUR
Avantage en nature			16 115,00 EUR	16 115,00 EUR
TOTAL	0,00 EUR	0,00 EUR	127 282,00 EUR	127 282,00 EUR

(1) Eléments de rémunération relatifs à l'ensemble des fonctions exercés au sein du Groupe Caisse Epargne par chacun des dirigeants mandataires sociaux concernés

(2) M. Dominique VINCENT a été nommé Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 mai 2008

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (1)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
M. Alain LACROIX, administrateur	20 100,00 EUR	66 275,00 EUR
M. Serge ROBERT, administrateur	1 333,33 EUR	6 077,52 EUR
M. Thierry GAUBERT, administrateur	2 666,66 EUR	19 327,04 EUR
M. Beltràn CALVEYRA, administrateur	0,00 EUR	0,00 EUR
M. Alex HOW-CHOONG, administrateur	3 266,66 EUR	5 933,32 EUR
M. Xavier THIEBLIN, administrateur	2 666,66 EUR	5 333,32 EUR
M. Bernard BOBROSKI, représentant permanent de la Financière Océor	7 067,00 EUR	15 141,10 EUR
M. Alain LEMAIRE, représentant permanent de la CEPAC	73 100,66 EUR	25 058,00 EUR
M. Hervé VOGEL, représentant permanent de la CNCE	/	2 666,66 EUR
M. Alain MACE, censeur	3 266,66 EUR	5 933,32 EUR
M. Frédéric FOUCQUE, censeur	2 666,66 EUR	5 333,32 EUR
M. Farouck RAVATE, censeur	2 666,66 EUR	5 333,32 EUR
TOTAL	118 800,95 EUR	162 411,92 EUR

(1) Jetons de présence versés au titre de l'ensemble des mandats sociaux exercés au sein du Groupe Caisse d'Épargne par chacun des mandataires concernés

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

NEANT

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

NEANT

ACTIONS DE PERFORMANCE DEFINITIVEMENT ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

NEANT

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

NEANT

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

NEANT

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui (2)	Non	Oui (3)	Non	Oui (4)	Non
M. Christian CAMUS								
Fonction: Président du Conseil d'administration		X	X			X		X
Date Début Mandat: 30/03/2006								
Date fin Mandat: AGO 2013								
M. Jean-Louis FILIPPI								
Fonction: Directeur Général	X			X		X		X
Date Début Mandat: 03/03/2005								
Date fin Mandat: 21/02/2011								
M. Dominique VINCENT								
Fonction: Directeur Général Délégué	X			X		X		X
Date Début Mandat: 15/05/2008								
Date fin Mandat: 21/02/2011								

V. ACTIONNARIAT ET BOURSE

AU 31 DECEMBRE 2008	
Capital	65 436 421,27 euros
Nombre d'actions	1 583 574
Capitalisation boursière	237 millions d'euros
Cours de l'action au 31 décembre	150 euros
Cours le plus haut de l'année	263,00 euros
Cours le plus bas de l'année	130,00 euros
Négociation	Euronext PARIS Compartment B
Code ISIN	FR000039612

1. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Financière OCEOR (Groupe Caisse d'Épargne) : 88%

Divers 12%

Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital

La Banque de la Réunion ne détient aucune action d'autocontrôle.

L'augmentation du capital de 3 596 286,20 euros intervenue en cours d'exercice résulte de l'émission de 87 035 actions nouvelles, suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2008 d'offrir aux actionnaires une option pour la distribution du dividende de l'exercice 2007 en numéraires ou en actions, à hauteur de 100% du dividende.

2. Participations des salariés au capital social

Au 27 février 2009, le nombre d'actions détenues par les salariés de la société dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise est de 7 657 actions, représentant 0,48% du capital de la Banque de la Réunion.

3. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital de la Société

La structure du capital de la Société est détaillée au paragraphe 1 ci-dessus.

Participations directes et indirectes dans la Société déclarées au titre des articles L 233-7 et L233-12 du Code de commerce

Ces informations sont indiquées au paragraphe 5 ci-dessous.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi que celles applicables à la modification des statuts sont indiquées aux articles 15 et 37 des statuts de la Société et sont conformes à la réglementation en vigueur. La Société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre public.

Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale n'a accordé aucune délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'administration, y compris en matière d'émission ou de rachat d'actions, susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société dont la divulgation, hors les cas d'obligations légales de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Aucune modification ou terminaison d'accord pour cause de changement de contrôle de la Société, dont la divulgation ne porterait pas atteinte à ses intérêts, n'est de nature à avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'offre publique

Néant.

4. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Exercice	Montant de la distribution	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (1)	Distribution non éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI	Dividende net par action
2005	18 195 715,65	18 195 715,65	Néant	12,85
2006	17 190 296,00	17 190 296,00	Néant	12,00
2007	17 509 506,30	17 509 506,30	Néant	11,70

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

5. Etat récapitulatif des opérations sur les titres de la Société et des sociétés liées par les personnes visées au a), b) et c) l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

A la connaissance de la Société, aucune opération sur les titres de la Société n'a été réalisée par les personnes visées au a), b) et c) l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS et ANNEXES

I. BILAN ET HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
CAISSES, BANQUES CENTRALES		36 855	31 320
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3 / 3.5		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 / 3.5	371 484	377 870
- A vue		2 700	26 325
- A terme		368 784	351 545
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2 / 3.5 / 3.9	1 801 115	1 824 678
- Créances commerciales		21 948	23 321
- Autres concours à la clientèle		1 678 999	1 681 610
- Comptes ordinaires débiteurs		100 168	119 747
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3 / 3.5	0	97
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	7 317	9 347
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	14 234	35 587
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	0	4 649
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	4 407	4 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	21 726	22 308
AUTRES ACTIFS		7 025	16 860
COMPTES DE REGULARISATION	3.8	58 216	51 713
TOTAL DE L'ACTIF		2 322 379	2 379 146
HORS BILAN	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés	4.1 / 4.2 / 4.3		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3.4	179 574	185 333
Engagements en faveur d'établissements de crédit		19 523	11 812
Engagements en faveur de la clientèle		160 051	173 521
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3.4	398 773	323 704
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		22	48
Engagements d'ordre de la clientèle		398 751	323 656
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements donnés			

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes annuels individuels.

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
BANQUES CENTRALES			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 / 3.5	678 049	761 745
- A vue		38 020	29 557
- A terme		640 029	732 188
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2 / 3.5	1 112 715	1 162 835
Comptes d'épargne à régime spécial		366 112	368 807
- A vue		264 299	256 108
- A terme		101 813	112 699
Autres dettes :		746 603	794 029
- A vue		616 947	695 228
- A terme		129 656	98 801
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.5 / 3.7	220 105	140 073
- Bons de caisse		3 553	3 909
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		216 552	136 164
- Emprunts obligataires			
- Autres dettes représentées par un titre			
AUTRES PASSIFS		26 987	40 183
COMPTES DE REGULARISATION	3.8	24 384	23 656
PROVISIONS	3.9	22 133	21 833
DETTES SUBORDONNEES	3.4 / 3.5 / 3.10.3	45 013	45 033
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	3.10.2	4 461	4 461
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.10.1	188 532	179 327
Capital souscrit		65 436	61 840
Primes d'émissions		51 979	39 891
Réserves		56 531	58 733
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		3 581	3 548
Report à nouveau		8	-2 467
Résultat de l'exercice (+/-)		10 997	17 782
TOTAL DU PASSIF		2 322 379	2 379 146
HORS BILAN			
	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Engagements reçus	4.2 / 4.3		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3.4	63 618	62 609
Engagements reçus d'établissements de crédit		63 618	62 609
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		154 166	211 914
Engagements reçus d'établissements de crédit		154 166	211 914
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

II. COMPTE DE RESULTAT 2008

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
+ Intérêts et produits assimilés	5.1	112 976	104 835
- Intérêts et charges assimilées	5.1	-64 143	-50 921
+ Revenus des titres à revenu variable	5.2	520	1 073
+ Commissions (produits)	5.3	41 729	45 000
- Commissions (charges)	5.3	-9 932	-9 516
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	477	464
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.5	-2 030	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	5.6	974	1 637
- Autres charges d'exploitation bancaire	5.6	-1 652	-987
PRODUIT NET BANCAIRE		78 919	91 585
- Charges générales d'exploitation	5.7	-48 420	-46 920
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 548	-4 781
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		25 951	39 884
- Coût du risque	5.8	-26 994	-13 654
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 043	26 230
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.9	10 679	-7 123
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		9 636	19 107
+/- Résultat exceptionnel	5.10	0	0
- Impôt sur les bénéfices	5.11	1 394	-1 703
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-33	377
+/- RESULTAT NET		10 997	17 781

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes annuels individuels.

III. NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	55
1.1 CADRE JURIDIQUE ET RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ETABLISSEMENTS DU GROUPE	55
1.2 SYSTEME DE GARANTIE	55
1.3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE	55
1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	55
NOTE 2 – INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES	56
2.1 METHODES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES.....	56
2.1.1 Créances sur les établissements de crédit	56
2.1.2 Créances sur la clientèle	56
2.1.3 Titres.....	57
2.1.4 Immobilisations incorporelles	60
2.1.5 Constructions.....	60
2.1.6 Autres immobilisations corporelles	60
2.1.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.....	60
2.1.8 Dettes représentées par un titre.....	61
2.1.9 Engagements sociaux.....	61
2.1.10 Fonds pour risques bancaires généraux.....	62
2.1.11 Instruments financiers à terme	62
2.1.12 Provisions	62
2.2 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	63
NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN.....	64
3.1 OPERATIONS INTERBANCAIRES.....	64
3.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	64
3.2.1 Opérations avec la clientèle	64
3.2.2 Répartition des encours de crédit.....	64
3.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENUS FIXES ET VARIABLES.....	65
3.4 PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	66
3.4.1 Tableau des filiales et participations (montants en milliers d’euros).....	66
3.4.2 Entreprises dont la caisse d’épargne est associée indéfiniment responsable	67
3.5 DUREE RESIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES	67
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	67
3.6.1 Variations ayant affecté les postes d’immobilisations	67
3.6.2 Immobilisations incorporelles	67
3.6.3 Immobilisations corporelles	67
3.7 INTERETS COURUS SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	68
3.8 COMPTES DE REGULARISATION	68
3.9 PROVISIONS	68
3.9.1 Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie.....	68
3.9.2 Provisions (hors risque de contrepartie).....	69
3.9.3 Provisions pour engagements sociaux.....	69
3.9.4 Provisions PEL / CEL.....	70
3.10 CAPITAUX PROPRES, FRBG ET DETTES SUBORDONNEES	71
3.10.1 Capitaux propres.....	71
3.10.2 Variation du FRBG.....	71
3.10.3 Dettes subordonnées.....	72
NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES.....	72
4.1 ACTIFS DONNES EN GARANTIE DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE OU DE TIERS	72
4.2 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	72
4.3 VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE	72
4.4 AUTRES ENGAGEMENTS NE FIGURANT PAS AU HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2008	72

NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	73
5.1 INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	73
5.2 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	73
5.3 COMMISSIONS	73
5.4 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	74
5.5 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	74
5.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	74
5.7 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	74
5.8 COUT DU RISQUE	75
5.9 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	75
5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	75
5.11 IMPOT SUR LES SOCIETES	76
5.12 REPARTITION DE L'ACTIVITE - BANQUE COMMERCIALE	76
NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS.....	77
6.1 CONSOLIDATION.....	77

Note 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Cadre juridique et relations financières avec les établissements du Groupe

La Banque de la Réunion est une société anonyme dotée du statut de banque. A ce titre, ses comptes sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédits.

Elle est filiale à 87,99% de la Financière OCEOR, elle-même détenue par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE).

1.2 Système de garantie

En application des dispositions de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier complétées par celles de l'article L. 512-96 du Code monétaire et financier, la CNCE, en tant qu'organe central, a organisé le système de garantie et de solidarité au sein du Groupe Caisse d'Epargne pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacune de ses composantes. Le champ de couverture de ce système de garantie recouvre non seulement les Caisses d'Epargne qui sont affiliées de droit à la CNCE en vertu de l'article L. 512-95 du Code monétaire et financier, mais également les établissements de crédit de droit français qui sont affiliés à la CNCE sur décision de celle-ci conformément aux articles R. 512-57 et R. 512-58 du Code monétaire et financier. Plus globalement, le système de garantie couvre toutes les entités du Groupe en vertu du principe de responsabilité fondé sur les liens d'actionariat.

1.3 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2008 est marquée par l'aggravation de la crise financière née au cours de l'exercice 2007 de l'effet de la baisse de valeur des biens immobiliers aux Etats-Unis et de la hausse des taux d'intérêt.

Au cours du premier semestre 2008, la crise de l'immobilier résidentiel américain s'est accentuée, avec pour conséquence notable une détérioration de la situation financière des sociétés de rehaussement de crédit.

Au cours du second semestre, la crise financière s'est intensifiée et de profonds bouleversements économiques et financiers ont marqué cette période : les faillites d'établissements de crédit, la quasi-paralysie du marché interbancaire pendant plusieurs semaines ou le sauvetage de grands acteurs bancaires par fusions, rachats de crédits en défaisance ou interventions étatiques.

Progressivement, au cours du dernier trimestre 2008, la crise du crédit a succédé à la crise bancaire avec la réduction des crédits accordés par les établissements bancaires.

Dans ce contexte, les faits marquants de l'année 2008 ont été pour la Banque de la Réunion :

- le lancement de la commercialisation des forfaits,
- la mobilisation d'une équipe sur le projet « Convergence » et les impacts sur la Banque de la Réunion,
- un mouvement social significatif au cours du premier semestre,
- des opérations non récurrentes impactant notre compte de résultat : plus values sur cessions de titres de participation, paiement d'une indemnité de remboursement anticipé, dotation aux provisions sur titres de placement,
- un dispositif de surveillance du risque de crédit renforcé et une détérioration de la solvabilité de notre portefeuille.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 – INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de la Banque de la Réunion sont établis et présentés conformément aux règles définies par la CNCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du règlement n° 91-01 du CRBF modifié par le règlement n°2000-03 du CRC, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

2.1.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs et autres crédits.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

A compter du 1^{er} janvier 2008, le classement en encours douteux des créances sur les acquéreurs de logement s'opère conformément aux dispositions réglementaires au plus tard lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis six mois ou 180 jours (contre 3 mois ou 60 jours auparavant).

Au sein des encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an sont qualifiées de créances compromises à moins que le caractère contraire soit démontré.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché du fait de la situation financière du débiteur sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variables. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt (cf. note 3.2.2).

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées en valeur actualisée par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors bilan, le risque est pris en compte sous forme de provision pour risques et charges.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires, il est constaté sous forme de provision au passif (cf. note 3.9).

Pour la présentation des comptes en annexe, la segmentation des encours retenue est celle adoptée au sein du Groupe Caisse d'Épargne pour les besoins de sa gestion interne notamment dans les domaines commerciaux, financiers et des risques.

2.1.3 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies sur le plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement du CRB n° 90-01 du 23 février 1990, texte de base en la matière et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui aborde les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

En ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

- **Titres de transaction**

La Banque de la Réunion ne détient pas de titres de transaction.

- **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés ».

- **Titres d'investissement**

La Banque de la Réunion ne détient aucun titre d'investissement.

- **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

La Banque de la Réunion n'a pas opéré de reclassement d'actifs financiers.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité sur les titres de portefeuille consiste à investir une partie des actifs dans un portefeuille de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer

activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux dernières années ou de la valeur de marché à la date de la clôture si celle-ci est supérieure. Pour les titres non cotés, il peut être tenu compte du prix auquel ont été réalisées de récentes transactions.

Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

La Banque de la Réunion ne détient aucun titre de l'activité de portefeuille.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

- **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Elles sont inscrites pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les biens sont amortis selon leurs durées probables d'utilisation. En particulier, les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 7 ans.

La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

2.1.5 Constructions

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC n° 2004-06 qui met en application l'avis du CNC n° 2004-15 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Postes	Durée
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes	20 à 50 ans
Toitures	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Installations de chauffage ou de climatisation	10 ans
Éléments de signalétique et façade	5 à 10 ans
Ouvrants (portes et fenêtres)	20 ans
Clôtures	10 ans
Matériel de sécurité	5 à 7 ans
Câblages	10 ans
Autres agencements et installations des constructions	10 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

2.1.6 Autres immobilisations corporelles

Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans
- matériels informatiques : 3 à 5 ans

2.1.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

2.1.8 Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support. Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.1.9 Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, ...) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

2.1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque de la Réunion, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

2.1.11 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque de la Réunion sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

Les produits et charges relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

2.1.12 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement (cf. note 3.9).

2.1.13 Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

2.2 Changements de méthodes comptables

Les textes règlementaires entrés en application en 2008, à savoir :

- Règlement CRC 2008-7, afférent à la comptabilisation des frais sur titres
- Règlement CRC 2008-15, afférent au traitement comptable des plans d'options et des plans de souscriptions d'actions
- Règlement CRC 2008-17, permettant de reclasser certains actifs financiers

n'ont pas eu d'incidence sur les comptes de la Banque de la Réunion. En conséquence, aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2008.

Note 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Opérations interbancaires

Les créances et les dettes rattachées relatives aux opérations avec les établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1627 milliers d'euros et 8999 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

3.2 Opérations avec la clientèle

3.2.1 Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros					
ACTIF	31/12/2008	31/12/2007	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Créances commerciales	21 948	23 321	Comptes d'épargne à régime spécial	356 280	359 610
Autres concours à la clientèle	1 596 239	1 621 012	- Livret A		
- Crédits de trésorerie	425 272	428 956	- Livret Jeune, Livret B et Livret de Développement Durable	198 525	207 798
- Crédits à l'équipement	522 497	551 458	- PEL et CEL	127 867	140 422
- Prêts Epargne Logement	3 989	4 090	- LEP		
- Autres crédits à l'habitat	622 502	613 337	- PEP	8 396	10 276
- Autres	21 979	23 171	- Autres	21 492	1 114
Comptes ordinaires débiteurs	100 168	119 747	Autres dettes	744 378	792 570
Créances rattachées	10 561	10 855	- Comptes ordinaires créditeurs	611 894	695 028
Créances douteuses	187 103	136 517	- Autres	132 484	97 542
Dépréciations sur créances douteuses	-114 904	-86 773	Dettes rattachées	12 057	10 656
TOTAL	1 801 115	1 824 679	TOTAL	1 112 715	1 162 836

3.2.2 Répartition des encours de crédit

- Créances saines et créances douteuses au 31 décembre 2008

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances sur les établissements de crédit	371 484				
Créances sur la clientèle :	1 728 916	187 103	114 904	71 843	63 069
- Particuliers : crédits immobiliers	636 842	11 706	3 807	3 144	711
- Particuliers : autres	170 702	59 527	45 112	30 623	27 873
- Professionnels	70 913	23 400	18 594	13 178	12 210
- Entreprises	800 108	92 282	47 226	24 769	22 147
- Collectivités et institutionnels locaux	50 218				
- Autres	133	188	165	129	128

L'impact du passage à 6 mois du délai d'observation des impayés pour le déclassement en douteux des créances sur les acquéreurs de logement n'est pas significatif.

- Créances restructurées

Parmi les créances saines, les créances restructurées à des conditions hors marché représentent un montant de 69 milliers d'euros, après prise en compte d'une décote dont la valeur nette est négligeable au 31 décembre 2008.

3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenus fixes et variables

en milliers d'euros	Transaction	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Créances rattachées	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées				////////			
Obligations et autres titres à revenu fixe		0		////////	0	0	97
Actions et autres titres à revenu variable		7 317	////////		0	7 317	9 347
TOTAL au 31 décembre 2008		7 317					
TOTAL au 31 décembre 2007		9 442			2	////////	9 444

Il n'y a pas eu de transfert de titres au cours de la période.

Les plus et moins-values latentes sur les titres de placement et de l'activité de portefeuille s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	Placement		Activité de portefeuille	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Valeur nette comptable	7 317	9 444		
Valeur de marché	7 317	9 444		
Plus-values latentes				
Moins-values latentes dépréciées	-2 284	-253		

3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.4.1 Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (détenues à + de 50%) :											
F1.....											
F2.....											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%) :											
SCI PERVENCHE	4 480		66,67	2 985	2 645				-132		
Compagnie Touristique Polynésienne	10 092	203	36,36	4 571	4 062			8 827	-59		
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)	///	///	///					///	///		
Filiales étrangères (ensemble)	///	///	///					///	///		
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	///	///	///	28 654	7 048	116 599	8 558	///	///	322	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	///	///	///	486	420			///	///	59	

(1) Y compris FRBG le cas échéant

3.4.2 Entreprises dont la Banque de la Réunion est associée indéfiniment responsable

La Banque de la Réunion est associée à 10 GIE fiscaux.

3.5 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

en milliers d'euros	de 0 à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2008
Total des emplois							
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	87 638	808	2 371	8 542	200 900	71 225	371 484
Opérations avec la clientèle	278 848	103 323	61 800	109 992	604 480	642 672	1 801 115
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Total des ressources							
Dettes envers les établissements de crédit	49 694	26 000	20 426	36 784	330 819	214 326	678 049
Opérations avec la clientèle	978 548	45 769	14 573	18 288	48 535	7 002	1 112 715
Dettes représentées par un titre :	68 949	76 944	39 202	34 956	54	0	220 105
- Bons de caisse et d'épargne	3 068	47	99	285	54		3 553
- TMI et TCN	65 881	76 897	39 103	34 671			216 552
- Emprunts obligataires							
- Autres dettes représentées par un titre							
Dettes subordonnées						45 013	45 013

3.6 Immobilisations corporelles et incorporelles

3.6.1 Variations ayant affecté les postes d'immobilisations

en milliers d'euros	Valeur brute 01/01/2008	Acquisitions	Cessions/ Mises hors service	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2008	Amortissements et dépréciations 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2008
Incorporelles	11 453	1 105	-325	12	12 245	-7 838	4 407
Corporelles	62 310	3 600	-1 589	-12	64 309	-42 583	21 726
TOTAL	73 763	4 705	-1 914	0	76 554	-50 421	26 133

3.6.2 Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008 concerne (valeur nette en milliers d'euros) :

- les logiciels : 3 835
- les fonds commerciaux : 519

3.6.3 Immobilisations corporelles

La valeur nette au 31 décembre 2008 des terrains et constructions s'élève à 10 590 milliers d'euros, la totalité est utilisée pour les propres activités de l'établissement.

3.7 Intérêts courus sur dettes représentées par un titre

Les intérêts courus à payer inclus dans le poste « Dettes représentées par un titre » se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Bons de caisse et bons d'épargne	696	716
TMI et TCN	2 520	1 097
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	3 216	1 813

3.8 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	Actif	Passif
Opérations de hors-bilan sur titres		
Engagements sur devises		
Gains et pertes différés sur contrats de couverture d'instruments financiers		
Charges et produits à répartir		
Charges et produits constatés d'avance	385	6 164
Produits à recevoir/Charges à payer	3 707	10 090
Valeurs à l'encaissement	53 714	4 629
Autres	410	3 501
TOTAL au 31 décembre 2008	58 216	24 384
TOTAL au 31 décembre 2007	51 713	23 656

3.9 Provisions

3.9.1 Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

en milliers d'euros	01/01/2008	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2008
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif	86 773	34 370	-1 613	-4 626	114 904
Crédits à la clientèle	86 773	34 370	-1 613	-4 626	114 904
Autres					
Provisions inscrites au passif	10 741	1 520	0	-733	11 528
Risques d'exécution d'engagement par signature	4 902	1 520		-733	5 689
Crédits à la clientèle (1)	5 839				5 839
Autres					
TOTAL					

(1) Pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2001 sur le périmètre des engagements sains, inscrits au bilan ou hors bilan, pour lesquels sont disponibles les informations statistiques permettant d'évaluer les probabilités de défaillances. Pour mémoire, cette provision pour risque de contrepartie de 9 594 milliers d'euros avait été constituée en 2001 à hauteur de 8 741 milliers d'euros par utilisation des Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Elle a vocation, par nature, à couvrir le risque susceptible d'entacher les actifs bancaires (crédits à la clientèle et autres mouvements débiteurs) inscrits au bilan ou au hors bilan. Elle a été utilisée à hauteur de 3 755 milliers d'euros en 2004, elle s'élève à 5 839 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

3.9.2 Provisions (hors risque de contrepartie)

en milliers d'euros	01/01/2008	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2008
Litiges, amendes et pénalités	3 084	472		-440	3 116
Engagements sociaux	3 808	155		-40	3 923
PEL / CEL	2 150			-179	1 971
Autres opérations bancaires et non bancaires	2 050	191		-646	1 595
TOTAL	11 092	818	0	-1 305	10 605

3.9.3 Provisions pour engagements sociaux

en milliers d'euros	01/01/2008	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2008
Primes d'ancienneté (1)	2 143			-40	2 103
Avantages à long terme (2)	1 665	155			1 820
TOTAL	3 808	155	0	-40	3 923

(1) La Banque de la Réunion constitue une provision pour couvrir les dépenses liées aux primes d'ancienneté du personnel de la Banque. Les primes visées sont versées après 25, 28, 30 et 35 ans d'ancienneté à la Banque de la Réunion.

(2) La Direction des Ressources Humaines a procédé à un inventaire des avantages accordés aux retraités de la Banque de la Réunion afin de provisionner le coût de revient de ces avantages. Ceux-ci sont principalement de trois ordres : les avantages tarifaires liés aux commissions, la rémunération des comptes à vue et la facturation d'agios à taux préférentiels. Ces engagements sont calculés selon la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

• Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Primes d'ancienneté		Avantages à long terme	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Taux général d'inflation	1,80%	2,00%	1,80%	2,00%
Taux d'actualisation	3,60%	4,20%	3,80%	4,59%
Taux d'augmentation des salaires	1,80%	2,00%	1,80%	2,00%

• Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

Lors de sa réunion du 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a attribué gratuitement, de manière égalitaire et nominative, 60 actions Natixis au profit des salariés de Natixis ainsi que des sociétés qui lui sont liées, directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code du Commerce, sous réserve que ces sociétés répondent aux dites conditions au moins depuis le 17 novembre 2006.

Cette attribution concerne les salariés, en France, du Groupe Banque Populaire, du Groupe Caisse d'Épargne, de Natixis et de ses filiales, ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date du 12 novembre 2007, soit au total près de 110 000 personnes.

Le Directoire de Natixis a ainsi attribué des actions gratuites à chaque bénéficiaire qui seront acquises après une période de 2 ans sous condition de présence.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée in fine à ses propres salariés qui sera refacturée à l'issue de la période d'acquisition par Natixis qui a procédé à l'acquisition des actions sur le marché.

La charge globale a été calculée sur la base du prix d'acquisition unitaire des actions par Natixis ; le calcul tenant compte d'un taux moyen de turn over estimé de 2,25 % sur la période (jusqu'au 12 novembre 2009) et de la contribution patronale de 10 %, instituée par l'article 13 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

La prise en compte de la charge est étalée sur la période de 2 ans au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 31 décembre 2008, le montant constaté à ce titre s'élève à 190 milliers d'euros ce qui porte la provision constituée à 216 milliers d'euros.

Par ailleurs, en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital réalisée par Natixis en septembre 2008, et afin de préserver les droits économiques des bénéficiaires, le Directoire de Natixis a décidé d'attribuer 33 actions gratuites complémentaires aux bénéficiaires du SAGA.

Cette opération n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation de la charge globale constatée dans les comptes des entreprises concernées.

3.9.4 Provisions PEL / CEL

- **Encours des dépôts collectés**

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Encours collectés au titre des PEL - ancienneté de moins de 4 ans	23 241	26 107
Encours collectés au titre des PEL - ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans	40 746	46 573
Encours collectés au titre des PEL - ancienneté de plus de 10 ans	23 968	24 671
Encours collectés au titre des plans épargne logement	87 955	97 351
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	39 912	43 059
TOTAL	127 867	140 410

- **Encours des crédits octroyés**

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne logement	3 984	4 072
Encours de crédit octroyés au titre des comptes épargne logement	2 593	2 793
TOTAL	6 577	6 865

- **Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)**

en milliers d'euros	01/01/2008	Dotations/ reprises nettes	31/12/2008
Provisions constituées au titre des PEL - ancienneté de moins de 4 ans			
Provisions constituées au titre des PEL - ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans			
Provisions constituées au titre des PEL - ancienneté de plus de 10 ans	1 008	-147	861
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	1 008	-147	861
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	977	-43	934
Provisions constituées au titre des crédits PEL	98	9	107
Provisions constituées au titre des crédits CEL	67	2	69
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	165	11	176
TOTAL	2 150	-179	1 971

3.10 Capitaux propres, FRBG et dettes subordonnées

3.10.1 Capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
au 31 décembre 2006	59 194	27 550	5 624	52 813	0	3 925	17 676	166 782
Mouvements de l'exercice	2 646	12 341	295		-2 467	-376	106	12 545
au 31 décembre 2007	61 840	39 891	5 919	52 813	-2 467	3 549	17 782	179 327
Augmentation de capital	3 596	12 088						15 684
Affectation réserves			265	17 510	8		-17 782	1
Distribution				-17 509				-17 509
Changement de méthode				-2 467	2 467			0
Autres variations						32		32
Résultat au 31 décembre 2008							10 997	10 997
au 31 décembre 2008	65 436	51 979	6 184	50 347	8	3 581	10 997	188 532

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de proposer à chaque actionnaire, une option pour le paiement du dividende de l'exercice 2007 en numéraire ou en actions.

Cette option portera sur la totalité du dividende, soit 17 509 506,30 euros.

Les actions nouvelles qui seront émises en paiement du dividende seront créées avec jouissance au 1er janvier 2008. Leur prix d'émission est fixé à 90 % de la moyenne des cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant la date de décision de mise en distribution du dividende, diminué du montant net dudit dividende, et arrondi à l'unité d'euro immédiatement supérieure.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée dans le délai d'un mois à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire, soit du 19 mai 2008 au 20 juin 2008. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire ou par inscription en compte.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option concernera le montant total du dividende pour lequel l'option lui est offerte.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'action, chaque actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actionnaires qui décideront d'opter pour le paiement du dividende en actions devront en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende.

A cet effet des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement le 27 juin 2008.

3.10.2 Variation du FRBG

en milliers d'euros	01/01/2008	Dotations	Reprises	31/12/2008
Fonds pour risques bancaire	4 461	0	0	4 461

La FRBG a vocation à couvrir les risques non encore avérés de toutes natures afférents à l'activité bancaire.

3.10.3 Dettes subordonnées

La Financière OCEOR a accordé un prêt subordonné remboursable à la Banque de la Réunion. Cet emprunt subordonné, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Banque de la Réunion au titre de l'article 4.d du règlement n°90-02 du CRBF, a (ont) les caractéristiques suivantes :

en milliers d'euros

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Step up	Call émetteur	Cas de paiement obligatoire
45 000	EURO	27/06/2007	100%	Euribor 3 mois + 0,50%	NON	27/06/2017	

Note 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

4.1 Actifs donnés en garantie des engagements de la Banque ou de Tiers

A la clôture de l'exercice, aucun actif significatif n'a été donné en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers par la banque à l'exception des engagements figurant en note 4.4.

4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

Il n'existe pas d'engagements sur instruments financiers à terme.

4.3 Ventilation du bilan par devise

en milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	2 316 546	2 316 546	2 371 226	2 371 226
Dollar US	2 887	2 887	5 184	5 184
Livre sterling	33	33	24	24
Yen	5	5	7	7
Autres devises	2 908	2 908	2 705	2 705
TOTAL	2 322 379	2 322 379	2 379 146	2 379 146

4.4 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan au 31 décembre 2008

en milliers d'euros	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements reçus de la clientèle		/// //
Redevances restant à supporter en exécution des contrats de crédit-bail :		
- Mobilier		
- Immobilier		
Autres engagements :		
- Nantissement des titres CTP	3 077	
- Promesse de vente des titres CTP	2 756	
- Promesse d'achat des titres CTP		2 756
TOTAL	5 833	2 756
Dont entreprises liées		

Aucun autre engagement significatif n'a été donné ou reçu par la Banque en 2008.

Note 5 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	Produits		Charges	
	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2007
Opérations avec les établissements de crédit	19 766	13 736	-34 855	-29 593
Opérations avec la clientèle	93 067	90 385	-16 479	-13 898
Obligations et autres titres à revenu fixe	143	8	-10 352	-6 267
Dettes subordonnées	////	////	-2 457	-1 163
Autres				
TOTAL	112 976	104 129	-64 143	-50 921

Au 31 décembre 2008, la reprise de la provision épargne logement s'élève à 179 milliers d'euros. Par ailleurs, les charges sur opérations avec les établissements de crédit intègrent, sur l'exercice 2008, une indemnité non récurrente de remboursement anticipé pour un montant de 3 870 milliers d'euros.

5.2 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	520	1 073
Parts dans les entreprises liées		
TOTAL	520	1 073

Ce poste est en baisse en 2008 en raison de la cession d'une partie de notre portefeuille-titres (§ 5.9).

5.3 Commissions

en milliers d'euros	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaires	11	-123	-112
Opérations avec la clientèle	25 086		25 086
Opérations sur titres	657	-299	358
Moyens de paiement	7 072	-6 382	690
Vente de produits d'assurance-vie	2 780		2 780
Autres commissions (1)	6 123	-3 128	2 995
TOTAL au 31 décembre 2008	41 729	-9 932	31 797
TOTAL au 31 décembre 2007	45 000	-9 516	35 484

(1) Produits :
 Commissions sur opérations de hors bilan : 3 214 milliers d'euros
 Commissions sur prestations de services financiers : 1 159 milliers d'euros
 Commissions sur opérations de change : 494 milliers d'euros
 Autres commissions : 1256 milliers d'euros

(1) Charges :
 Charges sur commissions : 2 814 milliers d'euros
 Commissions sur opérations de hors bilan: 314 milliers d'euros

5.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Titres de transaction		
Change	477	464
Instruments financiers		
TOTAL	477	464

5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Titres de placement	TAP	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat des cessions				
Dotations (<i>reprise</i>) nette aux (<i>de</i>) dépréciations			-2 030	706
TOTAL			-2 030	706

dont dotation 2008 non récurrente :-2 030 milliers d'euros

5.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Produits	Charges	Net
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun			
Transferts de charges			
Autres produits et charges (1)	974	-1 652	-678
TOTAL au 31 décembre 2008	974	-1 652	-678
TOTAL au 31 décembre 2007	1 637	-987	650

(1) Produits :
Produits divers d'exploitation bancaire : 321 milliers d'euros
Reprises de provisions pour litiges : 440 milliers d'euros
Reprises de provisions pour risques et charges : 213 milliers d'euros

(1) Charges :
Charges diverses d'exploitation bancaire : 1 179 milliers d'euros
Dotations aux provisions pour litiges : 473 milliers d'euros

5.7 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Frais de personnel	-29 208	-27 042
- Salaires et traitements	-17 220	-16 689
- Charges de retraite (1)	-1 757	-125
- Autres charges sociales et fiscales	-9 243	-7 900
- Intéressement et participation	-988	-2 328
Impôts et taxes	-1 985	-1 960
Services extérieurs et autres frais administratifs	-17 227	-17 918
TOTAL	-48 420	-46 920

(1) Incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 85 cadres et 359 non cadres, soit un total de 444.

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2008 aux membres des organes de Direction et de Surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 558 milliers d'euros.

5.8 Coût du risque

en milliers d'euros	Opérations avec la clientèle	Autres opérations (1)	Total
Dotations aux dépréciations	-28 978	-1 520	-30 498
Reprises de dépréciations	5 447	738	6 185
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	-1 948		-1 948
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	-752		-752
Récupérations sur créances amorties	19		19
TOTAL au 31 décembre 2008	-26 212	-782	-26 994
TOTAL au 31 décembre 2007	-10 943	-2 711	-13 654

⁽¹⁾ Dotations pour risques d'exécution des engagements par signature : 1 520 milliers d'euros.

Reprises pour risques d'exécution des engagements par signature : 733 milliers d'euros.

Reprises sur actifs divers et douteux : 5 milliers d'euros.

5.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Sur immobilisations corporelles	297	57
Sur immobilisations incorporelles	-1	-145
Sur titres de participations (2)	13 366	
Sur parts dans les entreprises liées (2)	2 527	
Sur autres titres détenus à long terme (1)	-5 510	-7 035
Sur titres d'investissement		
TOTAL	10 679	-7 123

⁽¹⁾ Dont dotations aux provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières (GIE fiscaux) pour 5 510 milliers d'euros.

⁽²⁾ Dont plus values de cession sur entreprises du groupe BR pour 3146 milliers d'euros et sur autres titres de participations 12746 milliers d'euros.

5.10 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. La Banque de la Réunion n'a pas enregistré de résultat exceptionnel en 2008.

5.11 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros			
Bases imposables aux taux de	33,33%	15,00%	0,00%
Au titre du résultat courant au 31 décembre 2008	11 598	-2 061	
Au titre du résultat exceptionnel au 31 décembre 2008			
Réintégrations / déductions dues à l'intégration fiscale	-13 154		
Imputations des déficits			
Bases imposables du groupe fiscal	-1 556	-2 061	
Impôt correspondant	0	0	
+ incidence de la quote part de frais et charges sur le secteur taxable à 0%			
+ contributions 3,3%			
+ réajustement n-1	-1		
- déductions au titre des crédits d'impôts			
- incidence de l'intégration fiscale	961		
Impôt comptabilisé	-960	0	
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales			
Provisions pour impôt différé sur GIE fiscaux	434		
TOTAL	-1 394	0	

5.12 Répartition de l'activité - Banque Commerciale

en milliers d'euros	Total de l'activité		Dont banque commerciale	
	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2007
Produit net bancaire	78 919	91 585	78 919	91 585
Frais de gestion	-52 968	-51 701	-52 968	-51 701
Résultat brut d'exploitation	25 951	39 884	25 951	39 884
Coût du risque	-26 994	-13 654	-26 994	-13 654
Résultat d'exploitation	-1 043	26 230	-1 043	26 230
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	10 679	-7 123	10 679	-7 123
Résultat courant avant impôt	9 636	19 107	9 636	19 107

La banque commerciale a pour objet de servir la clientèle de notre territoire et notamment les particuliers, les professionnels, les entreprises, les collectivités et institutionnels locaux, le secteur associatif et le logement social. Ce métier s'appuie sur la segmentation du Groupe Caisse d'Epargne et recouvre notamment les éléments suivants :

- Les activités intrinsèques de la banque commerciale : collecte d'épargne, octroi de crédits, bancarisation et ventes de services à la clientèle,
- Les opérations d'adossement notionnel, de placement de la collecte, de refinancement des crédits et d'allocation de fonds propres,
- Les immobilisations nécessaires à l'exploitation et les immobilisations financières investies dans la banque commerciale.

Le produit net bancaire comprend notamment la marge d'intermédiation, les commissions de services, le portage des immobilisations et la rémunération des fonds propres normatifs affectés à la banque commerciale. Ces fonds propres sont déterminés en fonction du niveau de risque (notamment risque de crédit) supporté par les différentes activités de banque commerciale.

Les frais de gestion affectés à la banque commerciale comprennent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.

Note 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque de la Réunion n'établit pas de comptes consolidés.

Au 31/12/2007, nous avons présenté des comptes consolidés, sous référentiel IFRS, avec nos filiales OCEOR LEASE REUNION dont le siège social se trouve au 32, boulevard du Chaudron 97400 SAINT DENIS (Réunion) (spécialisée dans l'activité de crédit bail, location simple, location avec option d'achat principalement sur l'île de la Réunion) et Banque des Mascareignes, dont le siège social se trouve au 8^e étage, One Cathedral Square, 16 rue Jules Koenig, Port Louis, Ile Maurice.

Ces 2 sociétés avaient contribué au résultat part du groupe consolidé à hauteur de -0,7m€ au 31/12/2007.

En raison de la cession au cours de l'exercice 2008, de l'intégralité des titres que nous détenions dans la Banque des Mascareignes (18,19%) et la société Océorlease Réunion (65%), nous n'établissons plus de comptes consolidés au 31/12/2008.

Ces cessions ont dégagé des plus values pour 3,1 M€ incluses à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés» (§ 5.9)

Ses comptes individuels sous référentiel IFRS sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Caisse d'Épargne et de la Société Financière OCEOR cette dernière ayant son siège social au 88 avenue de France 75641 Paris cedex 13.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Etabli conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce
(dans sa rédaction issue de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008)*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion (« la Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Des limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux ;
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée Générale ;
- De la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, dont notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le présent rapport a préalablement été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société dans sa séance du 05 mars 2009.

Les commissaires aux comptes présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le rapport du Président portant sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et notamment les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (art. L. 225-235 du C. Com.).

I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Banque de la Réunion se réfère volontairement au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, consultable au siège social de la Société ainsi que sur le site Internet du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr/>.

1. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Conformément au droit commun des sociétés anonymes, le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion assurée par le Directeur Général et, le cas échéant du Directeur Général Délégué nommé par le Conseil. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion, sur les comptes de l'exercice et les comptes consolidés.

Il propose à l'Assemblée Générale la nomination des Commissaires aux comptes (art. L.225-228 C. Com.).

Parmi ses attributions, il est également chargé d'arrêter, sur proposition de son Directeur Général :

- les orientations générales de la BANQUE DE LA REUNION,

- le plan de développement pluriannuel,
- le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissement,
- l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil,
- le rapport d'activité de la Banque,
- le rapport du Comité d'Audit,
- les rapports sur le Contrôle Interne, la mesure et la surveillance des risques,
- l'arrêté des comptes semestriels,
- l'arrêté des comptes annuels et affectation des résultats,
- la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire (rapport de gestion du Conseil d'administration, établissement des projets de résolutions dont celui sur l'affectation des résultats, des propositions de renouvellement ou de changement d'administrateurs, de la ratification de nominations provisoires d'administrateurs),
- les questions administratives sur des thèmes très divers (conventions, renouvellement ou changement des commissaires aux comptes, rapport des missions d'inspection de contrôle externe, répartition des jetons de présence)
- la préparation de toute opération nécessitant la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- les questions diverses.

- ***Composition du Conseil d'administration***

Le Conseil de la Banque de la Réunion est composé, au 31 décembre 2008, de 11 administrateurs, élus pour une durée de 6 ans, de 2 représentants du personnel avec voix consultatives et de 3 censeurs :

- Neuf administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire et plus généralement le Groupe Caisse d'Epargne : M. Christian CAMUS, M. Jean-Louis FILIPPI, M. Alain LACROIX, M. Beltràn CALVEYRA, M. Serge ROBERT, M. Thierry GAUBERT, Financière Océor représentée par M. Bernard BOBROWSKI, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) représenté par M. Hervé VOGEL, Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion (CEPACR) représenté par M. Alain LEMAIRE.
- Deux administrateurs indépendants de l'actionnaire majoritaire et témoignant par leur présence du milieu socioprofessionnel dans lequel travaille la Société : M. Xavier THIEBLIN et M. Alex HOW-CHOONG.
- Deux administrateurs représentant du Comité d'Entreprise, avec voix consultative : M. Daniel ICHOUZA et M. Alain LAFITTE.
- Le collège de censeurs, composé de 3 membres, est associé aux travaux du Conseil dans ses décisions portant sur la stratégie commerciale : M. Alain MACE, M. Farouck RAVATE, M. Frédéric FOUCQUE.

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2008 a coopté M. Alain LACROIX en remplacement de Monsieur Nicolas MERINDOL en tant qu'administrateur. Son mandat expirera à l'issue de celui de son prédécesseur, soit l'assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil d'Administration du 26 août 2008 a pris acte de la démission de Mme Gaëlle DUSSEAUX en tant qu'administrateur et a coopté M. Beltran CALVEYRA en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

En application de la loi no 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques, la fonction de Président du Conseil d'Administration, exercée par Monsieur Christian Camus, est dissociée de celle de Directeur Général, qui est assurée par Monsieur Jean Louis Filippi. Monsieur Dominique VINCENT assure la fonction de Directeur Général Délégué. Le Directeur Général de la Société est également administrateur.

Il est précisé que conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du Conseil d'administration indique la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux sus-indiqués durant l'exercice 2008.

- **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

Les travaux du Conseil d'administration

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2008 : le 21 février, le 15 mai, le 26 août et le 8 décembre 2008.

Tous les membres du Conseil, y compris les délégués du comité d'entreprise, ont été convoqués au moins 10 jours à l'avance à toutes les réunions du Conseil.

Par ailleurs, et conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil consacrées à l'examen des comptes annuels ou intermédiaires. Ils y ont effectivement participé.

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration ainsi que le projet de rapport ont été transmis à ses membres avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les autres membres du Conseil.

Les travaux des Comités spécialisés

Afin d'assurer une meilleure gouvernance de la Société, et en application notamment du règlement n°97-02 du CRBF du 21 février 1997 modifié, le Conseil a mis en place deux comités spécifiques, qui, par leurs avis et propositions, facilitent les travaux du Conseil : le Comité d'audit et le Comité de rémunération et de nomination. Un Comité Exécutif a également été institué.

- **Le Comité d'audit**

Le Comité d'Audit a été créé au cours de la séance du Conseil d'Administration de la BANQUE DE LA REUNION du 16 mars 2000, conformément à la réglementation bancaire. L'article 1 – Composition - de la Charte du Comité d'Audit a été modifié lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2007 :

« Le comité d'audit comprend au minimum trois membres choisis par le Conseil d'Administration en son sein ou au sein de tout autre comité ou collège de la banque. Le président du comité est choisi par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut être président du comité. »

« Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif assistent aux réunions du comité en tant qu'invités permanents. »

Assistent également en tant qu'invités permanents, les Directeurs de l'audit, les directeurs des Risques et les directeurs des Contrôles Permanents et de la Conformité de la Financière Océor et de la Banque de la Réunion ainsi que les Commissaires aux Comptes.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, tout autre cadre de la Banque de la Réunion et/ou de la Financière Océor, l'actionnaire de référence de la Société, pourront être invités à y participer.

Le responsable de l'Audit Interne assure le secrétariat du Comité.

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois sur 2008 : le 19 février, le 21 mars, le 25 août et le 1^{er} décembre 2008.

Le Comité d'audit est notamment chargé de :

- Vérifier la conformité des méthodes comptables avec les règles nationales et leur déclinaison sur le plan local, examiner et évaluer les documents financiers diffusés par l'établissement dans le cadre des arrêtés de comptes périodiques et du budget,
- Vérifier la clarté des informations fournies au Conseil d'Administration,
- Porter une appréciation sur le système de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations émises à la suite des différents contrôles.

Le comité d'audit rend compte de ses activités au Conseil d'Administration. Ses rapports écrits résumant les différents travaux réalisés et les éventuelles recommandations qui en découlent sont annexés au procès-verbal de la séance de Conseil correspondante.

▪ **Le Comité de nomination et de rémunération**

Le Président du Conseil d'administration forme, avec un autre administrateur, un Comité de nomination et de rémunération, concernant essentiellement les mandataires sociaux nommés par le Conseil, et à qui ils formulent leurs propositions. Ce Comité a été créé le 19 mars 2003.

Ce comité se compose de :

- Monsieur Christian CAMUS, Président, nommé le 25 octobre 2006,
- Monsieur Bernard BOBROWSKI, administrateur.

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni une fois en 2008, concernant la nomination de M. Dominique VINCENT en qualité de Directeur Général Délégué.

▪ **Le Comité Exécutif**

La BANQUE DE LA REUNION s'est dotée d'un Comité Exécutif en mars 2003.

Il a compétence pour s'assurer de la mise en œuvre des décisions de l'organe délibérant, en l'occurrence le Conseil d'Administration.

Suite au départ du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint en 2008 de la Banque de la Réunion pour la Financière Océor, la composition du Comité Exécutif a été modifiée au 2^{ème} semestre 2008.

Il est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Louis FILIPPI, Directeur Général,
- Monsieur Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge des Risques,
- Mademoiselle Isabelle AH-SING, Secrétaire Générale et Directrice des Moyens,
- Madame Marietta LEROUX, Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne (départ pour la Financière Océor fin 2008),
- Monsieur Pierre BONNERY, Directeur de la Banque de Détail,
- Monsieur Stéphane SCHLÖGEL, Directeur de la Banque de Développement Régional.

Il est à noter qu'au 1^{er} Janvier 2009, M. Yves BORDIER a été nommé en qualité de Directeur Général Adjoint en charge de la direction du 'Pole Ressources' regroupant les Ressources Humaines et l'ensemble des services de 'l'Exploitation Bancaire'.

Sauf exceptions, le Comité Exécutif s'est réuni hebdomadairement au cours de l'exercice 2008.

2. Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Aux termes de l'Article 16B des statuts de la Société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration. »

« Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs. »

Dans sa séance du 3 mars 2005, le Conseil d'administration de la Société a limité le pouvoir d'engager des dépenses M. J-L FILIPPI (en sa qualité de Directeur Général) au respect des budgets de fonctionnement et d'investissements ayant reçu l'approbation préalable de la Holding Financière Océor.

Il est par ailleurs précisé que les pouvoirs de M. J-L FILIPPI en matière d'octroi de crédits sont limités à ceux qu'il détient en sa qualité de Président du Comité des Engagements de la Société.

3. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration a retenu la structure de rémunération suivante :

- *pour le Directeur Général:*
 - une partie fixe déterminée en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché, susceptible d'être revalorisée,
 - une partie variable, fondée sur des critères de performances financières liés à la réalisation des objectifs du budget annuel, calculée en pourcentage de la rémunération fixe, jusqu'à un maximum de 40%.
- *pour le Directeur Général Délégué:*
 - une partie fixe déterminée en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché, susceptible d'être revalorisée,

- une partie variable, fondée sur des critères de performances financières liés à la réalisation des objectifs du budget annuel, calculée en pourcentage de la rémunération fixe, jusqu'à un maximum de 20%.

Aucune option de souscription d'actions n'est attribuée aux cadres dirigeants.

Et plus globalement concernant la rémunération des autres mandataires sociaux :

- Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération de la société, autres que les jetons de présence.
- Le montant global des jetons de présence à verser aux administrateurs et aux censeurs au titre de leur mandat est déterminé par l'Assemblée Générale. La répartition est proportionnelle au nombre de séances du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.

Il est précisé que, dans sa séance du 5 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé, au titre des exercices 2009 et suivants, de répartir comme suit le montant global des jetons de présence déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires:

- Une somme de 300€ par séance du Comité d'audit sera allouée à chaque membre du Comité d'audit assistant effectivement à ladite séance (physiquement ou par visioconférence). Cette somme est portée à 500€ pour ce qui concerne le Président dudit Comité.
- Le solde sera réparti entre le Président du Conseil d'administration, les administrateurs et les censeurs proportionnellement au nombre total de séances dudit Conseil auxquelles chaque mandataire a effectivement assisté durant l'exercice considéré (physiquement ou par visioconférence), étant précisé que le Président du Conseil d'administration se verra en sus allouer, à raison de l'exercice de ce mandat, un montant égal à celui auquel lui ouvre droit sa participation en qualité d'administrateur.
- Les jetons de présence dus au titre d'un exercice considéré sont versés par la Société au cours de l'exercice suivant.

4. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire peut prendre part à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.

Seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter à distance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité par l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de l'inscription comptable sur les registres de la société trois (3) jours ouvrés à zéro heure, heure de Paris, avant l'assemblée. Ils n'auront aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité et présentation de leur carte d'admission. Cette dernière leur sera directement adressée dès lors qu'ils auront annoncé leur présence en retournant le formulaire unique reçu à leur domicile avec un avis de convocation s'ils sont titulaires des titres depuis au moins un mois ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, de demander, au plus tard trois (3) jours ouvrés à zéro heure, heure de Paris, avant l'assemblée, à l'intermédiaire habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, de leur faire établir une carte d'admission s'ils souhaitent assister à l'assemblée. Ils pourront également solliciter de cet intermédiaire un formulaire unique leur permettant de voter à distance ou de se faire représenter à l'assemblée. La qualité d'actionnaire sera directement justifiée à CACEIS CORPORATE TRUST par l'intermédiaire habilité qui lui communiquera l'attestation de participation en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission. Toutefois, si un actionnaire n'a pas reçu sa carte d'admission trois (3) jours ouvrés avant l'Assemblée, il pourra demander à son intermédiaire habilité de lui délivrer une attestation de participation.

Tous les actionnaires, notamment les titulaires d'actions au porteur, peuvent également obtenir ce formulaire unique leur permettant de voter à distance ou de se faire représenter à l'assemblée en adressant leur demande, par écrit, à l'adresse suivante : CACEIS CORPORATE TRUST, "Assemblée générale de la Banque de la Réunion", 14, rue Rouget-de-Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 ou au siège social de la BANQUE DE LA REUNION, 27 rue Jean Chatel 97400 SAINT DENIS. Il sera fait droit à toute demande déposée ou reçue au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée.

Dès réception, le formulaire, dûment complété, devra être retourné :

- pour les pour les titulaires d'actions nominatives, à CACEIS CORPORATE TRUST – Service Assemblée ou au siège social de la BANQUE DE LA REUNION ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, à l'intermédiaire habilité, teneur de compte.

Les indications de vote ne seront prises en compte que si le document unique dûment rempli est retourné trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. En aucun cas, un actionnaire ne peut retourner un document portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Les actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R 225-71 du Code de commerce disposent d'un délai de vingt-cinq jours à compter de la publication du présent avis pour requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce par simple demande adressée à CACEIS CORPORATE TRUST – Service Assemblée ou au siège social de la BANQUE DE LA REUNION. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

5. Publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

Le Rapport Financier Annuel publié et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice en application de l'article L451-1-2 Code monétaire et financier comprend un rapport de gestion indiquant les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

II. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

En tant qu'établissement de crédit, la Banque de La Réunion est soumise à un cadre législatif et réglementaire complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier (art. L 511-41) et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 modifié.

En conformité avec les dispositions réglementaires, le dispositif de contrôle, défini par la Direction Générale, s'appuie sur les normes édictées par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (en particulier dans son organisation décrite dans sa communication du 24 avril 2007) et regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles nécessaires pour assurer la maîtrise des risques auxquels les établissements sont exposés.

Dans ce cadre, la CNCE veille à la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi qu'à l'application de la réglementation et s'assure de la mise en place des vigilances particulières à la lutte contre le blanchiment au sein des établissements.

Enfin, la direction de l'Audit évalue la qualité et le fonctionnement du dispositif de contrôle en accord avec la Charte d'audit du groupe Océor et l'Inspection générale de la CNCE.

Le périmètre couvert par le rapport du Président concernant le contrôle interne et la gestion des risques est celui de la Banque de la Réunion.

1. Organisation générale du dispositif de contrôle et la gestion des risques

Un dispositif impliquant l'ensemble des acteurs

L'organisation générale du dispositif de contrôle et de gestion des risques à la Banque de la Réunion implique toutes les instances dirigeantes (organes délibératifs et exécutifs) et les collaborateurs de l'établissement. A ce titre, deux types de contrôle des activités définissent la répartition des rôles et des responsabilités : les contrôles permanents et les contrôles périodiques.

Les contrôles permanents : s'effectue grâce à un ensemble de moyens mis en œuvre en permanence par les entités opérationnelles, placé sous la responsabilité des directions opérationnelles et de directions spécialisées.

A la Banque de la Réunion, les contrôles permanents sont déclinés de la manière suivante :

- **le contrôle de 1^{er} niveau** : assuré par des acteurs distincts de ceux ayant réalisé les opérations et ce, en toute indépendance. Il doit être formalisé et réalisé à des fréquences régulières (autocontrôles, supervision hiérarchique).
- **le contrôle de 2nd niveau** est du ressort de certaines directions, qui ont une responsabilité spécifique de mesure et de surveillance des risques (équipes dédiées au contrôle permanent) :
 - le risque crédit clientèle, placé sous la responsabilité de la Direction des Risques,
Elle est en charge notamment de la surveillance et du contrôle des risques de contrepartie, des risques de crédit, des risques de marché, des risques opérationnels. A ce titre, elle est responsable de l'ensemble du dispositif de maîtrise et de surveillance des incidences financières des risques de toute nature,
 - les risques liés à la sécurité informatique, placée sous la responsabilité du RSSI (Responsable de la Sécurité du Système d'Information), rattaché à la Direction des Risques,
 - le risque comptable, sous la responsabilité de la Direction de la Planification Financière,
Une cellule '**Révision Comptable**' a été mise en place en septembre 2005. Elle est en charge, à travers des contrôles de 2nd niveau, d'apprécier le bon fonctionnement du contrôle de 1^{er} niveau,
 - d'autres directions suivent les autres natures de risques, comme les risques opérationnels, de marché (faibles compte tenu de l'activité de la Banque de la Réunion), de blanchiment et de conformité.

La direction de la conformité a été créée début 2005 à la Banque de la Réunion, dénommé depuis 2007 '**Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité**', dont le périmètre et les compétences couvrent :

- l'application des règles de bonne conduite et des normes professionnelles en vigueur, notamment celles du Comité de Bâle,
- le respect des dispositions légales, notamment du code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF, du code des assurances ou du code de la consommation et des règlements subséquents applicables aux entités du Groupe,
- le respect des règles éthiques du Groupe et des décisions des organes sociaux dans le domaine de la déontologie et de la conformité.
- la poursuite et la consolidation de la lutte contre le blanchiment et,
- au titre des contrôles permanents, le directeur de la conformité est chargé de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'ensemble desdits contrôles et d'en centraliser les reporting. Il est le responsable des contrôles permanents visé à l'article 7, alinéa 1 du règlement CRBF n°97-02.

Les contrôles périodiques (contrôle de 3^{ème} niveau) : rigoureusement distincts des contrôles permanents. Le contrôle périodique consiste principalement à s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. Ils sont assurés par la Direction de l'Audit de la BANQUE DE LA REUNION, la Direction de l'Audit Interne de la Financière Océor et l'Inspection Générale de la CNCE.

La Direction de l'Audit Interne ne définit ni ne gère ce dispositif. Elle constitue un maillon du dispositif. En revanche, elle en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule au terme des constats réalisés sur place. Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit.

Le dispositif de contrôle est également évalué par les missions d'inspection des autorités de tutelle (Commission Bancaire,...).

De plus, le système de contrôle interne et de maîtrise des risques de la Banque de la Réunion s'appuie sur différents comités, en conformité avec les pratiques du Groupe Caisse d'Épargne, chacun répondant à un objectif particulier.

L'ensemble assure une cohérence en matière de contrôle interne.

Il s'agit notamment du :

- Comité Exécutif,
- Comité de Direction Générale,
- Comité d'Audit,
- Comité de Cohérence des Contrôles Internes (CCCI : cf infra),
- Comité des Risques Opérationnels,
- Comité des Risques,
- Comité des Engagements,
- Comité Watch List et de transfert au contentieux,
- Comité de gestion du contentieux,
- Comité des Affaires Difficiles (créé en juin 2008),
- Comité Interne de Sécurité,

En 2007, conformément à la mise en application du CRBF 97-02, un **Comité de Cohérence des Contrôles Internes (CCCI)** a été créé : la Charte du Comité de ce comité a été validée par le Comité d'Audit du 12/09/07 et la 1ère tenue de ce comité a eu lieu le 7 décembre 2007. Ce comité se réunit tous les 2 mois.

Le rôle principal de ce comité est d'assurer la cohérence et l'efficacité d'ensemble des contrôles permanents, au sens de l'article 7 alinéa 1 dudit règlement qui prévoit que : «en cas de pluralité de responsables de niveau le plus élevé du contrôle permanent, un membre de l'organe exécutif assure la cohérence et l'efficacité dudit contrôle.»

Pour la Banque de la Réunion, le membre de l'organe exécutif qui assure cette cohérence est le Directeur général. Il s'appuie pour exercer cette responsabilité sur le Comité de Cohérence des Contrôles Internes.

Ce comité a une vocation opérationnelle et transversale. Il a pour objet de prendre des décisions et des orientations en vue du traitement des problèmes majeurs d'organisation et de fonctionnement des contrôles internes afin d'assurer la coordination et l'efficacité de ces contrôles, la maîtrise des risques résultant des activités de la banque et de préserver sa réputation.

2. Les éléments clés du dispositif de contrôle interne

Il s'agit de l'ensemble des systèmes et des contrôles mise en œuvre par la banque pour garantir :

- la réalisation des objectifs,
- le respect des lois, des règlements, des règles de place et des codes de bonne conduite,
- le respect des règles du Groupe Caisse d'Épargne et de la Financière Océor, et
- la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé, qui repose sur des éléments tels que :
 - l'existence d'organigrammes, de définitions de fonction et le rôle clé de la hiérarchie dans le contrôle des activités et des délégations des collaborateurs
 - l'existence de règles, outils et organisation complet de surveillance et de maîtrise des grands risques
 - la qualité, la sécurité et l'intégrité des informations comptables et de gestion
 - les contrôles comptables et la piste d'audit
 - la qualité et la sécurité des systèmes d'information, comportant un back up informatique.

Travaux de l'Audit Interne de l'établissement :

S'appuyant sur les travaux et conclusions de la cartographie des risques, la Direction de l'Audit Interne a défini son plan pluriannuel (4 ans) couvrant l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Le Comité d'Audit a pris connaissance et examiné les travaux de la Direction de l'Audit Interne en 2008. Conformément à la réglementation bancaire un rapport va être établi sur les conditions dans lesquelles la Direction de l'Audit Interne a mené ses investigations et sur les conditions de « mesure et de surveillance des risques ». Il est à noter que tous les membres du Conseil d'Administration disposeront d'un exemplaire du rapport.

Les travaux de l'exercice 2008 concernent notamment :

- Missions d'audit d'agences
- Mission Audit prestataires externes 'TIGRE'
- Mission Audit prestataire externe 'BRINK'S Réunion'
- Mission Audit Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité
- Mission Audit Service Lutte Anti Blanchiment
- Mission Audit Service Assistance et Service Clientèle
- Mission Bâle II Banque de la Réunion
- Mission Audit Direction des Risques : Services Pilotage des Risques et Engagements

Mission se terminant début 2009 :

- Mission d'audit des Grands Risques

3. Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

En respect du décret de 1983 et de la réglementation fiscale, la documentation comptable a été revisitée à la Banque de la Réunion pour être en adéquation avec les schémas comptables, suite à l'harmonisation de plan de compte avec les normes du Groupe Caisse d'Epargne.

Publication des comptes

Etant un établissement coté, la Banque de la Réunion est entrée dans le périmètre d'application des normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) dès le 1^{er} janvier 2005.

La Banque de la Réunion ayant cédé en 2008 ses deux filiales, consolidées jusqu'en 2007, n'établit plus de comptes consolidés IFRS mais des comptes individuels selon le référentiel FRENCH.

Organisation des contrôles comptables

La mise en place de contrôles comptables réguliers et périodiques, tels que requis par le règlement CRBF n°97/02 modifié s'effectue au travers d'une démarche générale d'évaluation du contrôle interne. Le dispositif de contrôle comptable à la Banque de la Réunion se compose de trois niveaux :

- **Premier niveau (services opérationnels) :** contrôle régulier a priori et a posteriori, suivi des comptes, suivi des états d'alerte et régularisation, justification des comptes.
- **Deuxième niveau (révision comptable) :** examens périodiques des justifications du 1^{er} niveau, suivi d'état d'alerte, contrôle sur place, contrôle du respect des procédures, contrôle de l'adéquation des procédures au traitement des opérations.

Conformément à l'article 12 du règlement CRBF n°97/02 modifié, les contrôleurs de 2nd niveau s'assurent du respect de la piste d'audit garante de la sécurité des traitements comptables afin de permettre une traçabilité des opérations, c'est-à-dire l'existence d'un ensemble de procédures permettant :

- la reconstitution des opérations par ordre chronologique,
- la justification de toute information par une pièce d'origine afin que toutes les étapes de l'opération de base jusqu'au document de synthèse puissent être établies sans discontinuité,

- **Troisième niveau (audit interne)** : s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle comptable, contrôle par sondage des travaux de 1^{er} et 2nd niveaux, analyse des rapports de la révision, suivi d'états d'alerte, contrôle sur place.

Processus de consolidation

La Banque de la Réunion a jusqu'à présent établi des états financiers consolidés avec ses filiales Océor Lease Réunion et la Banque des Mascareignes. La méthode de consolidation approuvée par les Commissaires aux comptes est conforme aux règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

En décembre 2008, l'intégralité de ses participations dans Océor Lease Réunion (soit 65% du capital) et dans la Banque des Mascareignes (soit 18,19% du capital) a été cédée respectivement à Océor Lease SAS et à la Financière Océor : à ce titre, la Banque de la Réunion ne présente plus de comptes consolidés à compter de la clôture des comptes au 31 décembre 2008.

Fait à Saint-Denis de la Réunion, le 5 mars 2009

Le Président du Conseil d'Administration
de la BANQUE DE LA REUNION

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BANQUE DE LA REUNION S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

Aux Actionnaires

BANQUE DE LA REUNION S.A.

27, rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE DE LA REUNION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement, tel qu'exposé dans la note 1.3 de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1.2 et 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Votre société constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.1.12 et 3.9.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. Ces informations ont été établies conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Guy Flury
Associé

Marie-Christine Ferron-Jolys
Associée

BANQUE DE LA REUNION

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BANQUE
DE LA REUNION**

Exercice clos le 31 décembre 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE LA REUNION**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Actionnaires

BANQUE DE LA REUNION S.A.

27, rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BANQUE DE LA REUNION et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Guy Flury
Associé

Marie-Christine Ferron-Jolys
Associée

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

	KPMG AUDIT				PRICEWATERHOUSECOOPERS			
	2008		2007		2008		2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	165	100%	149	100%	165	100%	126	85%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes							22	15%
TOTAL	165	100%	149	100%	165	100%	148	100%

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

*Ce document annuel d'information est établi
en application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers*

Le Document Annuel d'Information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois par la Banque de la Réunion pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

COMMUNIQUES

Publiés sur le site de la Banque de la Réunion (www.banquedelareunion.fr), de l'Autorité des Marchés Financiers via le site du diffuseur professionnel HUGIN (www.hugingroup.com) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Date de publication	Nature des documents
15/02/2008	Communiqué Financier sur chiffre d'affaire 2008
04/03/2008	Communiqué Financier sur les résultats 2007
19/05/2008	Information Trimestrielle de la Banque de la Réunion sur l'activité et les résultats au 31 mars 2008
09/06/2008	Dépôt du Rapport Financier annuel Communiqué de mise à disposition des rapports sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne Communiqué de mise à disposition des honoraires des contrôleurs légaux
29/08/2008	Dépôt du Rapport Financier Semestriel
02/09/2008	Communiqué de mise à disposition du Rapport Financier Semestriel
17/11/2008	Information Trimestrielle de la Banque de la Réunion sur l'activité et les résultats au 30 septembre 2008
12/12/2008	Avis relatif à l'augmentation de capital du 26 août 2008
16/12/2008	Information relative au nombre total de droit de vote et d'actions prévus par l'article L 233-8II du Code de commerce et à l'article 223-16 du Règlement Général de l'AMF
02/03/2009	Communiqué Financier sur chiffre d'affaire 2008
17/04/2009	Communiqué Financier sur les résultats 2008

PUBLICATIONS EFFECTUEES AU BULLETIN D'ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES (BALO)

Date de publication	Nature des documents
15/02/2008	Situation au 31 décembre 2007
24/03/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2008
30/04/2008	Comptes annuels individuels au 31 décembre 2007 Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 Annexes aux comptes individuels IFRS au 31 décembre 2007 Annexes aux comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2007
14/05/2008	Situation Trimestrielle au 31 mars 2008
30/05/2008	Approbation des comptes 2007 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
30/05/2008	Avis relatif au nombre total de droit de vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
13/08/2008	Situation Trimestrielle au 30 juin 2008
5/12/2008	Avis relatif à l'augmentation de capital du 26 août 2008
17/04/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2009

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes, du rapport du président et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve sans réserve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (Affectation du résultat social et mise en distribution du dividende). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit le solde bénéficiaire du compte de résultat:

Résultat bénéficiaire	10 997 206,58€
Report à nouveau	7 715,89€
A répartir	11 004 922,47€
Réserve légale	359 628,62€
Résultat distribuable	10 645 293,85€
Dividendes	10 609 945,80€
Report à nouveau	35 348,05€

Le montant du dividende à servir aux 1 583 574 actions constituant le capital est fixé à 10 609 945,80euros, soit 6,70 euros par action.

Le versement du dividende sera effectué dès le 30 juin 2009.

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices précédents, le revenu unitaire servi à chacune des actions a été le suivant :

Exercice	Montant de la distribution	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (1)	Distribution non éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI	Dividende net par action
2005	18 195 715,65	18 195 715,65	Néant	12,85
2006	17 190 296,00	17 190 296,00	Néant	12,00
2007	17 509 506,30	17 509 506,30	Néant	11,70

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

Troisième résolution (*Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions*). — L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de proposer à chaque actionnaire, une option pour le paiement du dividende de l'exercice 2008 en numéraire ou en actions. Cette option portera sur la totalité du dividende.

Les actions nouvelles qui seront émises en paiement du dividende seront créées avec jouissance au 1er janvier 2009. Leur prix d'émission est fixé à 90 % de la moyenne des cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant la date de décision de mise en distribution du dividende, diminué du montant net dudit dividende, et arrondi à l'unité d'euro immédiatement supérieure.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée dans le délai de un mois à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire, soit du 05 juin 2009 au 24 juin 2009. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire ou par inscription en compte.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option concernera le montant total du dividende pour lequel l'option lui est offerte.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'action, chaque actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actionnaires qui décideront d'opter pour le paiement du dividende en actions devront en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende.

A cet effet des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement le 30 juin 2009.

Quatrième résolution (*Approbaton des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Cinquième résolution (*Ratification de la nomination provisoire de M. Alain LACROIX en qualité d'administrateur*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée ordinaire, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 mai 2008 de M. Alain LACROIX en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Nicolas MERINDOL pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

Sixième résolution (*Ratification de la nomination provisoire M. Béltran CALVEYRA*).— L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une assemblée ordinaire, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 26 août 2008 de M Béltran CALVEYRA en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Gaëlle DUSSEAU pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Septième résolution (*Suppression de l'obligation de détention d'une action par les administrateurs et modification corrélative des statuts*). - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, connaissance prise de l'article 57 de la loi 2008-776 sur la modernisation de l'économie modifiant notamment l'article L225-25 du Code de Commerce, décide de supprimer l'obligation faite à chaque Administrateur de la société d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

En conséquence, le 2eme paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société, tel que reproduit ci-dessous est désormais supprimé:

«Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action. Ces actions sont nominatives, inaliénables pendant toute la durée des fonctions de l'Administrateur et sont affectées à la garantie de la gestion. »

Huitième résolution (*Ratification du règlement intérieur du Conseil et modification corrélative des statuts*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du Règlement intérieur du Conseil d'administration adopté, lors de sa séance du 05 mars 2009, sous la double réserve de sa ratification et de la modification corrélative des statuts par la plus prochaine Assemblée Générale :

1) décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit :

a. Suppression de la dernière phrase de l'article 17 :

« toute personne assistant aux réunions du Conseil d'Administration sera tenue au secret professionnel dans les conditions prévues par la loi ». Ce point étant traité dans un article du règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion.

b. Rajout en fin d'article des paragraphes suivants :

« Les modalités de tenue des réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence et de télécommunication pourront être précisées dans un règlement intérieur du Conseil, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés et pour l'établissement des rapports de gestion. »

En conséquence de ce qui précède, l'article 17 est désormais rédigé comme suit :

« Le Conseil d'Administration, sur convocation du Président ou du Vice-Président, se réunit au siège social ou dans tout autre endroit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des Administrateurs, constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont effectuées par lettre ou par tout autre moyen et même verbalement.

Les Administrateurs ont le droit de se faire représenter par l'un de leurs collègues au moyen d'un pouvoir donné pour chaque séance par simple lettre missive ou télégramme, mais un Administrateur ne peut représenter comme mandataire qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les représentants du Comité d'Entreprise assistent avec voix consultative aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la loi.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'Administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Les modalités de tenue des réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence et de télécommunication pourront être précisées dans un règlement intérieur du Conseil, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés et pour l'établissement des rapports de gestion ».

2) décide de ratifier sans réserves le Règlement intérieur du Conseil d'administration tel qu'adopté par celui-ci lors de sa séance du 05 mars 2009.

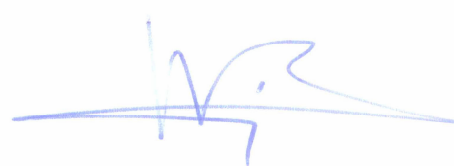
Neuvième résolution (Pouvoirs pour formalités).— L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

DECLARATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.



Le Président du Conseil d'administration
M. Christian CAMUS



Le Directeur Général
M. Jean-Louis FILIPPI